

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT  
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ RAPPORTS ANNUELS 2008



**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT**  
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE

■ R A P P O R T S   A N N U E L S   2 0 0 8

**COFI**

société anonyme

Capital social: EUR 163.300.00,00 entièrement libéré  
Siège Social: 180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg  
R.C.S.: Luxembourg B 9539



# SOMMAIRE

<b>Organes de la Société</b> .....	<b>5</b>
<b>Chiffres Clés</b> .....	<b>6</b>
<b>Rapports et comptes annuels</b>	
■ Rapport de gestion .....	9
■ Bilan et Compte de profits et pertes .....	12
■ Annexe aux comptes annuels .....	16
<b>Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes sociaux</b> .....	<b>22</b>
<b>Organigramme du Groupe</b> .....	<b>24</b>
<b>Données sur les filiales et les principales participations du Groupe</b> .....	<b>26</b>
<b>Rapports et comptes annuels consolidés</b>	
■ Rapport de gestion consolidé .....	37
■ Bilan consolidé et Compte de profits et pertes consolidé .....	38
■ Tableau des flux de trésorerie consolidée .....	42
■ Variations dans les fonds propres consolidés .....	44
■ Annexe aux comptes annuels consolidés .....	46
<b>Rapport du Réviseur d'entreprises pour les comptes consolidés</b> .....	<b>102</b>
<b>Membres du Conseil d'Administration</b> .....	<b>104</b>
<b>Gouvernance d'entreprise: La Charte</b> .....	<b>107</b>
<b>Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2009: résolutions</b> .....	<b>129</b>



**ORGANES DE LA SOCIETE****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Président**Frédéric Wagner <sup>(1), (2), (3)</sup>**Vice-Président**Massimo Trabaldo Togna <sup>(1)</sup>**Administrateurs**Jean Bodoni <sup>(3)</sup>Americo Bortuzzo <sup>(1), (2)</sup>Robert Hoffmann <sup>(1)</sup>Jean Noël Lequeue <sup>(1), (2)</sup>Bruno Panigadi <sup>(3)</sup>

Umberto Trabaldo Togna

**Secrétaire**

Bruno Panigadi

**REVISEUR D'ENTREPRISES**

Mazars

Luxembourg

(1) Comité nominations &amp; rémunérations

(2) Comité d'audit & *compliance*

(3) Comité de direction

## CHIFFRES CLES

**Comptes Annuels**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres (y inclus le résultat)	270.720	269.751
Total du bilan	274.132	273.290
Total des immobilisations financières	215.107	223.716
Profit net	11.849	18.069

	31.12.2008	31.12.2007
	EUR	USD
Dividende brut par action	0,35	0,55
Dividende brut total	6.923.700,00	10.880.100,00

**Comptes Annuels Consolidés**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Profit net consolidé	13.517	44.039
Profit net consolidé, part du Groupe	13.488	43.786
Fonds propres consolidés, part du Groupe (y inclus le résultat)	506.187	495.946
Intérêts minoritaires	983	1.317
Total du bilan consolidé	2.328.665	2.065.295

		31.12.2008	31.12.2007
Actions émises	n°	20.000.000	20.000.000
dont, actions détenues par la société	n°	218.000	218.000
Valeur estimée par action <sup>(1)</sup>	USD	25,64	25,14
Bénéfice par action	USD	0,68	2,21

(1) La valeur estimée correspond au montant des Fonds Propres Consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation

# RAPPORTS ET COMPTES ANNUELS



## RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

Messieurs les Actionnaires,

L'exercice clôture au 31 décembre 2008 avec un profit net de USD 11.849.440,53 (2007: USD 18.069.262,41).

Le total des produits s'élève à USD 20.491.365,98 (2007: USD 19.919.357,49), dont USD 15 millions de dividendes provenant d'entreprises liées, inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net provenant des opérations en devises étrangères a engendré une perte de USD 2,3 millions (2007: profit USD 1,2 millions).

Le résultat net provenant des opérations sur titres et autres valeurs mobilières, influencé par la baisse des marchés boursiers, a engendré une perte de USD 1,6 millions (2007: profit USD 0,2 millions).

Aucune correction de valeur sur les immobilisations financières n'a été effectuée dans la période sous revue.

Le total des Fonds Propres s'élève à USD 270.720.028,97 y inclus le résultat de la période (2007: USD 269.750.688,44).

Les engagements hors bilan de USD 3,2 millions correspondent au montant contracté mais non encore appelé par des fonds d'investissement.

Les immobilisations financières, par rapport au 31 décembre 2007, ont enregistré une diminution nette de USD 8,6 millions, dont USD 3 millions suite au remboursement du financement de la filiale Coparfin SA et USD 5 millions suite au remboursement de capital et de financement de Immobilière Namur Sablon SA.

Au 31 décembre 2008, Cofi détenait toujours 218.000 de ses propres actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune. Aucune action n'a été rachetée ou vendue en 2008.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 juin 2008 et à l'autorisation de la Bourse de Luxembourg, avec effet au 21 juillet 2008, la négociation des actions Cofi a été transférée vers le système multilatéral de négociation et de cotation dénommé "EURO MTF", également géré par la Bourse de Luxembourg.

Coparfin, qui contrôle directement et indirectement Cassa Lombarda SpA, Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd, St. John's, représente toujours l'investissement le plus important du Groupe.

Dans le but d'améliorer et de rationaliser la structure du groupe, Coparfin a réalisé la fusion de sa filiale Agefin SpA dans Cassa Lombarda SpA. Suite à cette fusion, finalisée le 23 septembre 2008, Coparfin SA détient directement 65,62% et sa filiale PKB Privatbank AG 33,94%, soit un total de 99,56% du capital de Cassa Lombarda SpA.

TRM Holdings Corporation, New York, contrôlée par la filiale Shepton Consultadoria &

## RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

Serviços Lda, Madère, a constitué à Luxembourg la nouvelle société TRM Europe SA pour effectuer des investissements immobiliers en Europe Centrale, aussi par la prise de participations dans des sociétés opérant déjà dans le secteur. Le capital social libéré est de EUR 2,5 millions et pourra être augmenté jusqu'à EUR 10 millions.

Les informations sur l'activité et les résultats économiques de l'exercice 2008 des principales participations sont données aux pages 26 à 34 du présent rapport.

Depuis la clôture de l'exercice 2008 et jusqu'à aujourd'hui le fait plus significatif à signaler est le changement, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la monnaie d'expression du capital social de dollar des Etats-Unis (USD) en euros (EUR), au taux de change de 0,71, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009.

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net comme suit:

	USD	EUR <sup>(1)</sup>
Bénéfice de l'exercice	11.849.440,53	8.413.102,78
Résultats reportés	9.091.569,63	6.455.014,44
<b>Montant disponible</b>	<b><u>20.941.010,16</u></b>	<b>14.868.117,22</b>
Affectation à la réserve légale		(426.700,00)
Attribution d'un dividende de EUR 0,35 par action aux 19.782.000 actions en circulation		(6.923.700,00)
<b>Report à nouveau</b>		<b>7.517.717,22</b>

(1) taux de change USD/EUR 0,71 suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 d'adopter l'euro en tant que monnaie du bilan, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Si l'Assemblée décide d'adopter ces propositions, le dividende brut s'élève à EUR 0,35 par action. Ce dividende sera payable à partir du 24 juin 2009, auprès de

- DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A., Luxembourg
- PKB Privatbank AG, Lugano

Les actionnaires devront envoyer, aux banques citées ci-dessus, les certificats d'actions munis des coupons n° 31 et suivants attachés. Le coupon n° 31 permettra également l'échange des anciens certificats d'actions contre les nouveaux en Euro et sans valeur nominale, dont les coupons commenceront par le n° 1.

## RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

Les mandats des membres du Conseil d'Administration, et des Réviseurs expirent à la date de l'Assemblée. Nous vous prions donc de bien vouloir désigner les membres du nouveau Conseil d'Administration, ainsi que les Réviseurs d'entreprises et de fixer leurs émoluments et jetons de présence.

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions de Cofi, jusqu'à un montant de EUR 6 millions, sur le marché "EURO MTF", géré par la Bourse de Luxembourg, au nom et pour compte de la Société et de bien vouloir fixer l'échelle des prix minimum et maximum à l'intérieur de laquelle les actions pourront être rachetées.

Cette autorisation expirera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue pour l'approbation des comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 mai 2009

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner  
*Président*

## BILAN

	notes	31.12.2008 USD	31.12.2007 USD
<b>ACTIF</b>			
<b>C. ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>215.106.552,87</b>	<b>223.715.823,97</b>
<b>III. Immobilisations financières</b>	2.3, 5	<b>215.106.552,87</b>	<b>223.715.823,97</b>
1. Parts dans des entreprises liées		207.960.237,85	207.960.237,85
2. Créances sur des entreprises liées		0,00	3.000.000,00
3. Participations		3.226.084,72	6.215.314,85
4. Créances sur participations		0,00	2.620.040,97
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		3.650.765,06	3.650.765,06
6. Autres prêts		269.465,24	269.465,24
<b>D. ACTIF CIRCULANT</b>		<b>59.025.266,39</b>	<b>49.574.435,12</b>
<b>II. Créances</b>	2.4, 3	<b>907.960,81</b>	<b>118.727,63</b>
4. Autres créances		907.960,81	118.727,63
<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		907.960,81	118.727,63
<b>III. Valeurs mobilières</b>	2.5, 7	<b>10.913.163,45</b>	<b>10.032.514,95</b>
2. Actions propres ou parts propres		1.000.000,00	1.000.000,00
3. Autres valeurs mobilières		9.913.163,45	9.032.514,95
<b>IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse</b>		<b>47.204.142,13</b>	<b>39.423.192,54</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>274.131.819,26</b>	<b>273.290.259,09</b>

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

## BILAN

	notes	31.12.2008 USD	31.12.2007 USD
<b>PASSIF</b>			
<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>	8	<b>270.720.028,97</b>	<b>269.750.688,44</b>
<b>I. Capital souscrit</b>		<b>230.000.000,00</b>	<b>230.000.000,00</b>
<b>IV Réserves</b>		<b>19.779.018,81</b>	<b>18.869.018,81</b>
1. Réserve légale		2.230.000,00	1.320.000,00
2. Réserve pour actions propres		10.000.000,00	10.000.000,00
4. Autres réserves		7.549.018,81	7.549.018,81
<b>V. Résultats reportés</b>		<b>9.091.569,63</b>	<b>2.812.407,22</b>
<b>VI. Résultat net</b>		<b>11.849.440,53</b>	<b>18.069.262,41</b>
<b>B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>3.211.585,52</b>	<b>3.309.131,79</b>
2. Provisions pour impôts	9	673.280,07	770.826,34
3. Autres provisions	10	2.538.305,45	2.538.305,45
<b>C. DETTES</b>	2.6, 4	<b>200.204,77</b>	<b>230.438,86</b>
9. Autres dettes		200.204,77	230.438,86
<i>a) dont la durée résiduelle est     inférieure ou égale à un an</i>		200.204,77	230.438,86
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>274.131.819,26</b>	<b>273.290.259,09</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	11	<b>3.190.024,81</b>	<b>8.468.956,16</b>

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS  
ET PERTES**

<b>pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		<b>2008</b>	<b>2007</b>
	notes	USD	USD
<b>CHARGES</b>			
<b>2.b) Autres charges externes</b>	12	<b>1.404.416,98</b>	<b>890.082,65</b>
<b>3. Frais de personnel</b>		<b>444.064,07</b>	<b>416.852,90</b>
a) Salaires et traitements	13	444.064,07	416.852,90
<b>4. Corrections de valeur</b>		<b>1.133.986,87</b>	<b>3.340,23</b>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		0,00	3.340,23
b) sur éléments de l'actif circulant		1.133.986,87	0,00
<b>7. Intérêts et charges assimilées</b>		<b>5.469.422,98</b>	<b>326.828,44</b>
a) concernant des entreprises liées		105.655,07	87.156,26
b) autres intérêts et charges		5.363.767,91	239.672,18
<b>10. Charges exceptionnelles</b>		<b>15.871,98</b>	<b>38.143,27</b>
<b>12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus</b>		<b>174.162,57</b>	<b>174.847,59</b>
<b>13. Profit de la période</b>		<b>11.849.440,53</b>	<b>18.069.262,41</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>20.491.365,98</b>	<b>19.919.357,49</b>

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

**COMPTE DE PROFITS  
ET PERTES**

<b>pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>		<b>2008</b>	<b>2007</b>
notes		USD	USD
<b>PRODUITS</b>			
<b>5. Produits de participations</b>	14	<b>15.226.480,10</b>	<b>16.213.870,44</b>
a) provenant d'entreprises liées		15.000.000,00	16.213.870,44
b) autres produits de participations		226.480,10	0,00
<b>6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé</b>		<b>144.262,88</b>	<b>287.887,72</b>
b) autres produits		144.262,88	287.887,72
<b>7. Autres intérêts et produits assimilés</b>		<b>5.102.986,00</b>	<b>3.362.599,33</b>
a) provenant d'entreprises liées		387.663,38	204.297,30
b) autres intérêts et produits assimilés		4.715.322,62	3.158.302,03
<b>9. Produits exceptionnels</b>	15	<b>17.637,00</b>	<b>55.000,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>20.491.365,98</b>	<b>19.919.357,49</b>

Les notes annexées font partie intégrante des états financiers

ANNEXE LEGALE AUX COMPTES  
ANNUELS ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2008

## 1. GENERALITES

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 14 avril 1971.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La dénomination sociale abrégée COFI, a été déposée comme marque internationale dans les pays suivants: Benelux, Italie, Principauté de Monaco et Suisse.

Depuis sa création, la Société n'a exercé aucune activité commerciale soumise à la T.V.A..

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

### 2.2. Conversion de devises

La comptabilité est tenue en US Dollars (USD); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et charges exprimés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les transactions relatives aux immobilisations financières, valeurs mobilières, créances et dettes, exprimées dans une autre devise que celle du bilan, sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les comptes bancaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date.

### 2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition et peuvent faire

## ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

l'objet de corrections de valeur, afin de donner à ces éléments la valeur inférieure qui leur est attribuée à la date de clôture du bilan, si les administrateurs pensent que la dépréciation sera durable. En outre, les créances sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur convertie au cours de change à la date de clôture du bilan.

**2.4. Créances**

Les créances sont évaluées à la valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires, afin de les renseigner à leur valeur de réalisation.

**2.5. Valeurs mobilières**

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué, le cas échéant, de corrections de valeur lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'achat.

**2.6. Dettes**

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

**3. ECHEANCIER DES CREANCES**

L'ensemble des créances a une échéance inférieure à un an.

**4. ECHEANCIER DES DETTES**

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

**5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

en USD	31.12.2008	31.12.2007
Valeur d'acquisition au début de la période	237.913.915,79	247.366.128,62
Augmentations au coût d'acquisition	0,00	3.832.048,61
Diminutions au coût d'acquisition	(8.609.271,10)	(13.284.261,44)
<b>Valeur d'acquisition à la fin de la période</b>	<b>229.304.644,69</b>	<b>237.913.915,79</b>
Corrections de valeur au début de la période	(14.198.091,82)	(14.253.091,82)
Corrections de valeur de la période	0,00	0,00
Reprises de corrections de valeur de la période	0,00	55.000,00
<b>Corrections de valeur à la fin de la période</b>	<b>(14.198.091,82)</b>	<b>(14.198.091,82)</b>
<b>Investissement net à la fin de la période</b>	<b>215.106.552,87</b>	<b>223.715.823,97</b>

## ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

## 6. ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 20% DU CAPITAL

	% de détention	Total des capitaux propres*	Résultat annuel	Date de clôture
BUDDAHROCK PTY LTD	100,00%	AUD 15.027.281,00	AUD 26.432,00	31.12.2008
COPARFIN SA	100,00%	USD 226.299.036,54	USD 24.063.804,47	31.12.2008
DORFINA SA	100,00%	CHF 3.591.447,24	CHF (390.201,94)	31.12.2008
GLENBUDDAH PTY LTD	100,00%	AUD (2.261.515,00)	AUD 26.432,00	31.12.2008
HEPTAGON INV. LTD	27,62%	USD 2.586.174,80	USD (15.967,01)	31.12.2008
IMM. NAMUR SABLON SA	45,50%	EUR 386.415,44	EUR (3.819.252,17)	31.12.2008
MILANO LUXURY CO. SPA	40,00%	EUR 5.155.866,00	EUR (167.931,00)	31.12.2008
QUINTIA SPA	100,00%	EUR 13.883.885,00	EUR 1.001.646,00	31.12.2008
SHEPTON C. & S. LDA	60,00%	EUR 596.094,27	EUR (15.520,97)	31.12.2008
SONETTO PTY LTD	100,00%	AUD 271.532,00	AUD (10.000,00)	31.12.2008

\* y inclus le résultat de l'exercice

## 7. VALEURS MOBILIERES

en USD	31.12.2008	31.12.2007
Actions	1.178.016,71	1.818.712,28
Fonds d'investissements	7.904.990,24	6.383.646,17
Obligations	830.156,50	830.156,50
Actions propres *	1.000.000,00	1.000.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>10.913.163,45</b>	<b>10.032.514,95</b>

\* la Société détient 218.000 de ses propres actions

## 8. CAPITAUX PROPRES

en USD	31.12.2007	affectation du bénéfice de l'exercice et dividende	variations	31.12.2008
Capital souscrit	230.000.000,00			230.000.000,00
Réserve légale	1.320.000,00	910.000,00		2.230.000,00
Réserve pour actions propres	10.000.000,00			10.000.000,00
Autres réserves	7.549.018,81			7.549.018,81
Résultats reportés	2.812.407,22	6.279.162,41		9.091.569,63
Bénéfice de l'exercice	18.069.262,41	(18.069.262,41)	11.849.440,53	11.849.440,53
<b>TOTAL</b>	<b>269.750.688,44</b>	<b>(10.880.100,00)</b>	<b>11.849.440,53</b>	<b>270.720.028,97</b>

Le capital souscrit se compose de 20 millions d'actions d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune

## ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

## 9. PROVISIONS FISCALES

Les provisions couvrent la charge de l'exercice et des exercices antérieurs non encore imposés.

## 10. AUTRES PROVISIONS

Le montant correspond à des charges pour prestations futures à des collaborateurs du Groupe.

## 11. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ce montant correspond au capital non appelé que la Société doit encore verser à des valeurs mobilières.

## 12. AUTRES CHARGES EXTERNES

en USD	31.12.2008	31.12.2007
Droit de garde	18.053,78	15.846,88
Emoluments et jetons de présence	212.547,63	139.041,84
Frais de voyage et de représentation	47.356,33	15.194,89
Frais divers	93.955,40	53.749,18
Frais généraux d'administration	66.030,52	86.759,48
Honoraires pour conseils	484.704,19	522.112,14
Pertes sur créances actif immobilisé	2.212,57	0,00
Pertes sur ventes actif circulant	479.556,56	668,84
Pertes sur ventes participations	0,00	56.709,40
<b>TOTAL</b>	<b>1.404.416,98</b>	<b>890.082,65</b>

## 13. PERSONNEL

Au 31 décembre 2008, la société utilisait les services d'une personne à temps partiel et occupe également une personne à plein temps.

## 14. PRODUITS DE PARTICIPATIONS

en USD	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes	15.000.000,00	15.000.000,00
Autres produits	226.480,10	1.213.870,44
<b>TOTAL</b>	<b>15.226.480,10</b>	<b>16.213.870,44</b>

## ANNEXE LEGALE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

## 15. PRODUITS EXCEPTIONNELS

en USD	31.12.2008	31.12.2007
Reprises corrections de valeur sur actif immobilisé	0,00	55.000,00
Reprise de provision impôts sur la fortune	17.637,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17.637,00</b>	55.000,00

## 16. REMUNERATIONS, AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice sous revue, un montant de USD 212.547,63 (2007: USD 139.041,84) a été alloué aux membres des organes d'administration et de surveillance de la société.

Aucune avance, aucun crédit, ni aucune garantie n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice.

## 17. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 2009, les actionnaires ont décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de changer la monnaie d'expression du capital social de dollars US en Euros par application du cours de change moyen du 31 décembre 2008, de USD 1 pour EUR 0,71. En conséquence, le capital social de USD 230.000.000,00 est converti au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour devenir EUR 163.300.000,00.

## 18. COMPTES CONSOLIDES - loi du 11 juillet 1988

Conformément à l'article 313 de la susdite loi, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie établit des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé.





Aux actionnaires de  
**Compagnie de l'Occident pour la Finance et  
 de l'Industrie**  
**Société Anonyme**

R.C.S. Luxembourg B 9539

180, rue des Aubépines  
 L-1145 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

### Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juin 2008, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et de l'Industrie**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et de l'Industrie** au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 3 juin 2009

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises

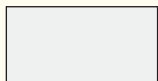
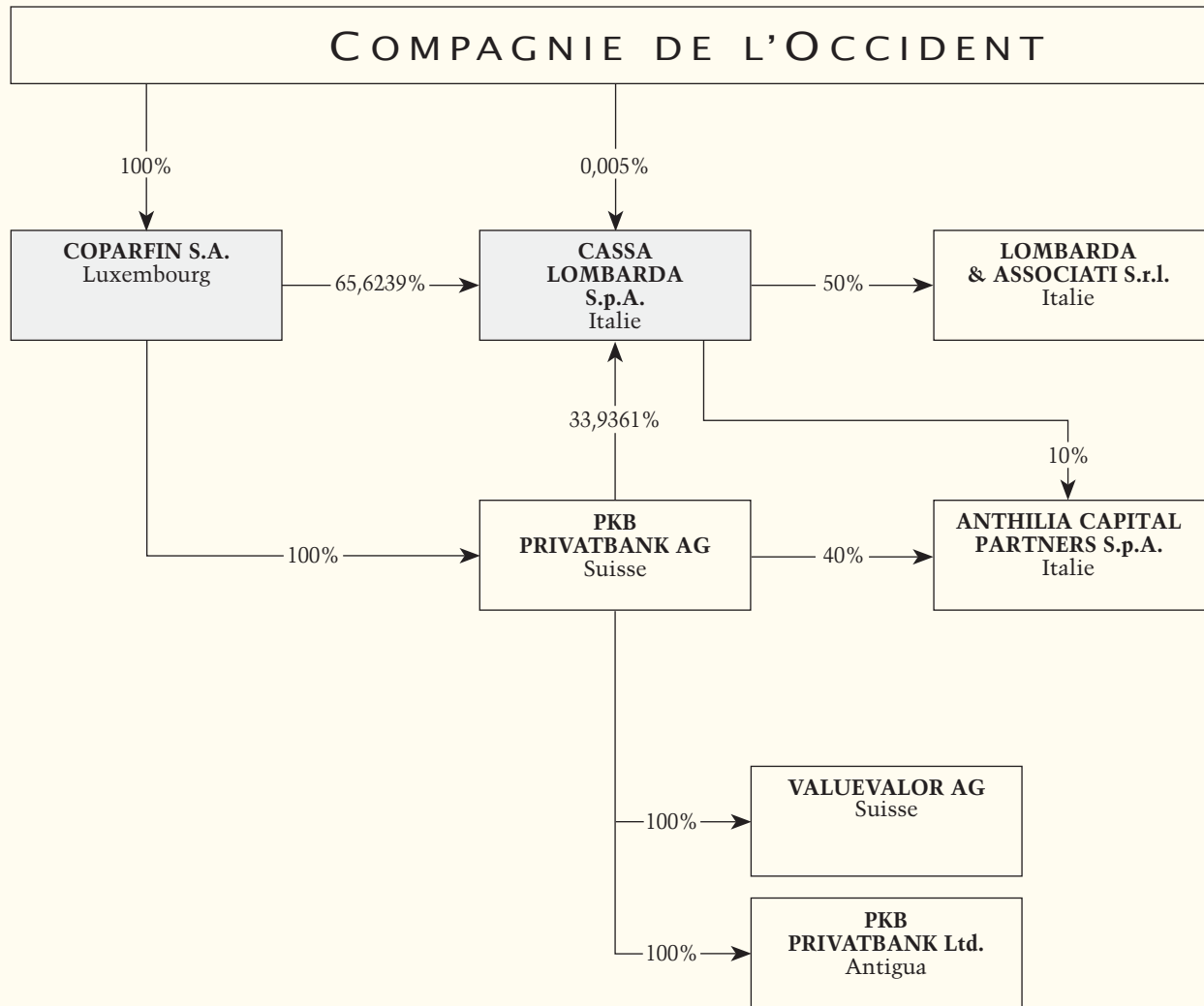
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent DECAEN', with a long horizontal line extending to the right.

Laurent DECAEN  
Associé

## ORGANIGRAMME DU GROUPE

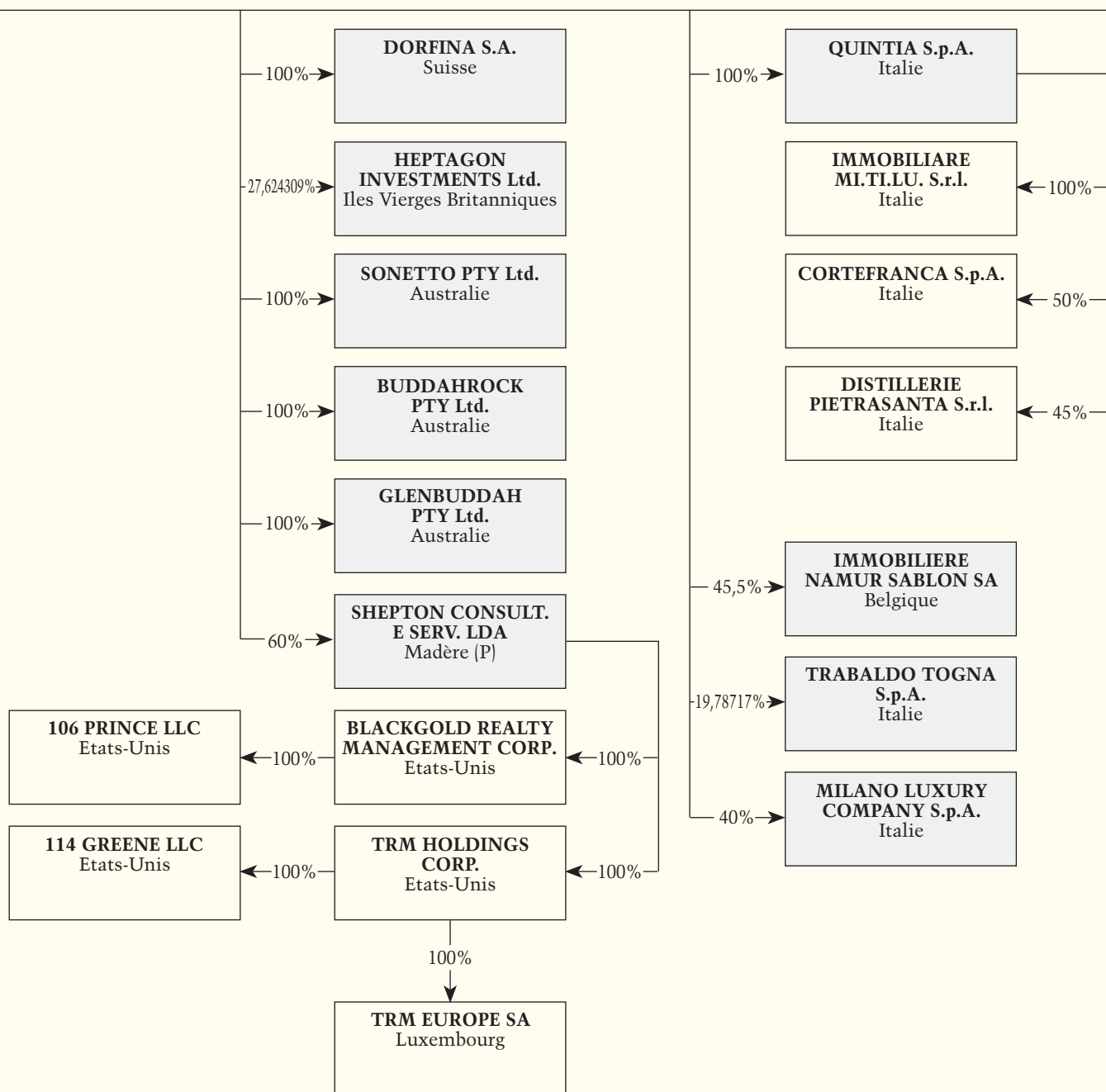
au 31 décembre 2008

LIMITE AUX SOCIETES CONSOLIDEES



Participations directes

## POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE



**DONNEES SUR LES FILIALES  
ET LES PRINCIPALES  
PARTICIPATIONS DU GROUPE  
AU 31 DECEMBRE 2008**

**SECTEUR BANCAIRE  
ET FINANCIER**

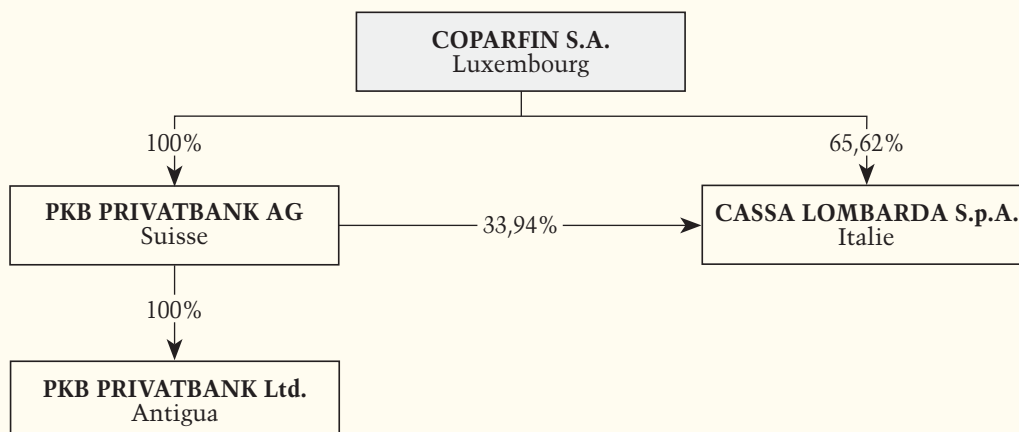
**COPARFIN S.A., LUXEMBOURG**

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Jean Noël Lequeue, Luxembourg

Réviseur d'entreprises: Mazars, Luxembourg

**ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008**



La Société a suivi de près la gestion de ses filiales bancaires qui exercent leur activité surtout dans le private banking et aussi dans le crédit à la clientèle privée et commerciale.

Nous vous rappelons que Coparfin et ses filiales Cassa Lombarda SpA, Milan, PKB Privatbank AG, Lugano et PKB Privatbank Ltd, Antigua, sont soumises, en Suisse, à une surveillance bancaire au niveau consolidé.

Agefin SpA, Milan, ayant été incorporée par fusion indirecte dans Cassa Lombarda SpA, Milan, n'est plus incluse dans la consolidation depuis septembre 2008.

Les banques du groupe ont continué à gérer efficacement leurs risques en maintenant des ratios de solvabilité solides.

Aucune des banques n'avait d'exposition au marché des "sub-primes" américains.

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

La masse totale consolidée des avoirs de la clientèle est passée de USD 10,62 milliards fin 2007 à USD 9,66 milliards fin 2008.

La baisse de la masse totale consolidée s'explique d'une part par les modifications intervenues dans les taux de change des différentes devises et, d'autre part par d'importantes baisses des cotations boursières des valeurs mobilières.

La chose la plus importante à signaler, est que la fidélité de la clientèle a été confirmée.

Fin 2008, Coparfin a versé EUR 4 millions à Cassa Lombarda SpA, Milan, en compte "augmentation capital social".

L'exercice social au 31 décembre 2008 a clôturé avec un profit net de USD 24.063.804,47 (2007: USD 20.641.740,19).

Les produits de dividendes sur participations enregistrés en 2008 s'élèvent à USD 23.713.400,01 (2007: USD 20.682.125,00).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009 a décidé de répartir le bénéfice comme suit:

	USD	EUR <sup>(1)</sup>
Bénéfice de l'exercice	24.063.804,47	17.085.301,17
Résultats reportés	8.765.232,07	6.223.314,77
<b>Montant disponible</b>	<b>32.829.063,54</b>	<b>23.308.615,94</b>
Affectation à la réserve légale		(873.300,00)
Attribution d'un dividende de EUR 625,00 par action aux 16.000 actions en circulation		(10.000.000,00)
<b>Report à nouveau</b>		<b>12.435.315,94</b>

(1) taux de change USD/EUR 0,71 suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2009 d'adopter l'euro en tant que monnaie du bilan, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les fonds propres se monteront ainsi à EUR 150.672.315,94 (2007: USD 202.235.232,07).

### CASSA LOMBARDA S.P.A., MILAN

(participation du Groupe 99,56%)

Président du Conseil d'Administration: Massimo Trabaldo Togna, Milan

Administrateur Délégué: Giuseppe Spadafora, Milan

Réviseur indépendant: Reconta Ernst & Young S.p.A., Milan

L'exercice au 31 décembre 2008, établi selon les principes IAS/IFRS, a clôturé avec une perte de EUR 3.492.006,00 (2007: profit de EUR 2.048.162,00).

A ce résultat négatif ont principalement contribué la baisse des commissions de négociation et de gestion, la dévaluation du propre portefeuille titres et les pertes sur crédits.

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

Au 31 décembre 2008, les fonds propres de la banque s'élèvent à EUR 74.455.036,00 (2007: EUR 73.747.336,00), dont EUR 41.877.105,00 de réserves et profits reportés (2007: EUR 35.629.237,00), compte tenu du versement de EUR 4 millions effectué par Coparfin en "compte augmentation capital social". Le Tier 1 capital ratio est de 10,18 %.

L'Assemblée générale de Cassa Lombarda du 29 avril 2009 a décidé, comme pour l'exercice précédent, de ne payer aucun dividende.

### PKB PRIVATBANK AG, LUGANO

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Maître Jean Patry, Genève  
Président de la Direction Générale: Umberto Trbaldo Togna, Genève  
Réviseur indépendant: Ernst & Young S.A., Lugano

PKB Privatbank AG, Lugano, a clôturé l'exercice au 31 décembre 2008 avec un profit net de CHF 26.807.705,00 (2007: CHF 33.302.950,00).

Le bénéfice brut d'exploitation, véritable indicateur du résultat obtenu par l'activité bancaire ordinaire, s'est monté à plus de CHF 39 millions, en repli de 10,9% par rapport à 2007: un résultat réalisé grâce à l'excellente capacité de revenu de la banque, au bon comportement des opérations de négoce (bourses et changes) et au contrôle rigoureux des coûts en dépit des activités de développement, parmi lesquelles l'ouverture prochaine d'une nouvelle succursale à Bellinzone.

L'Assemblée générale du 22 avril 2009, a décidé de payer un dividende de CHF 22,5 millions (2007: CHF 25 millions).

Les fonds propres de la banque s'élèvent ainsi à CHF 255,9 millions (2007: CHF 251,6 millions). Le Tier 1 capital ratio est de 26%.

Compte tenu des réserves pour risques bancaires généraux et du dividende proposé, le total des fonds propres est de CHF 318,9 millions (2007: CHF 320,5 millions).

PKB Privatbank SA, Lugano et PKB Privatbank Ltd, St. John's préparent des comptes consolidés sur la base des dispositions suisses en matière bancaire. Au 31 décembre 2008, le bilan consolidé clôture avec un profit de CHF 24,5 millions (2007: CHF 36,3 millions). A la même date, les fonds propres consolidés se montent à CHF 351,6 millions (2007: CHF 358 millions). Selon l'Ordonnance Fédérale sur les fonds propres qui a mis en pratique les normes émanées du Comité de Bâles II, le rapport entre les fonds propres pris en compte et les fonds propres nécessaires est de 321%.

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

**PKB PRIVATBANK LTD., ST. JOHN'S**

(participation du Groupe 100%)

Président du Conseil d'Administration: Edio Delcò, Lugano

La banque a clôturé l'exercice social au 31 décembre 2008 avec un profit net de CHF 282.681,33 (2007: CHF 9.789.892,14).

Compte tenu des profits reportés, l'Assemblée générale du 10 mars 2009 a décidé de payer un dividende inchangé de CHF 4 millions.

Le total des fonds propres de la banque s'élèvent ainsi à CHF 28,9 millions (2007: CHF 32,6 millions), dont CHF 3,9 millions de profits reportés (2007: CHF 7,6 millions).

Nous vous rappelons qu'en 2007 la banque avait réalisé un profit extraordinaire d'environ CHF 6,94 millions suite à la vente de valeurs mobilières.

**DORFINA S.A., LUGANO**

(participation du Groupe 100%)

L'exercice au 31 décembre 2008 clôture avec une perte de CHF 390.201,94 (2007: CHF 15.422,81) due à la dévaluation du portefeuille titres détenu en propre.

En 2008, la société n'a effectué aucune transaction dans le secteur des œuvres d'arts.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2009 a décidé de porter la perte en déduction des bénéfices reportés.

Les fonds propres de la société au 31 décembre 2008 s'élèvent à CHF 3.591.447,24 (2007: CHF 3.981.649,18).

**HEPTAGON INVESTMENTS LTD., TORTOLA**

(participation du Groupe 27,62%)

La société qui avait pour objet principal la prise de participations directes dans de petites sociétés ayant un taux élevé de croissance est depuis 2003 en train de réaliser ses investissements. A la fin de l'année 2008, les investissements se montent à environ USD 2,6 millions (2007: USD 3,2 millions).

En 2008, Heptagon a racheté une partie de ses propres actions; votre Société a reçu USD 175.000,00 (2007: USD 200.000,00).

L'exercice social au 31 décembre 2008 clôture avec une perte de USD 15.967,01 (2007: profit de USD 4.876,53). A l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009, il sera

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

proposé de reporter la perte de l'exercice; les pertes reportées passeront ainsi de USD 4.148.234,19 à USD 4.164.201,20.

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 1,5 millions figurant au bilan.

**SHEPTON CONSULTADORIA & SERVICOS LDA,  
FUNCHAL (MADERE)**  
(participation du Groupe 60%)

Shepton clôture l'exercice social au 31 décembre 2008 avec une perte de EUR 15.520,97 (2007: profit de EUR 11.604,02). Les fonds propres se montent à EUR 596.094,27 (2007: EUR 611.615,24).

La seule activité de la société est la détention à 100 % des sociétés:

**BLACKGOLD REALTY MANAGEMENT CORP., NEW YORK**  
**TRM HOLDINGS CORP., NEW YORK**

qui possèdent indirectement les surfaces commerciales des immeubles à New York, 102-106 Prince Street / 114-116 Greene Street, louées à de prestigieuses maisons de renommée internationale.

Pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008, les loyers encaissés se montent à USD 2.633.077,00 (30.09.2007: USD 2.271.019,00).

Au 30 septembre 2008 les comptes consolidés clôturent avec un profit de USD 163.683,00 (2007: USD 527.820,00). Aucun dividende n'a été distribué et par conséquent les bénéfices reportés s'élèvent à USD 1.328.817,00.

En avril 2008, TRM Holdings Corp. a obtenu un prêt hypothécaire de USD 15 millions. Celui-ci a pour but de doter la société américaine de moyens financiers pour effectuer de nouveaux investissements immobiliers aux Etats-Unis et en Europe centrale, par l'intermédiaire de la nouvelle filiale (100%) TRM Europe SA constituée à Luxembourg le 5 juin 2008.

**SONETTO PTY. LTD., SYDNEY**  
(participation du Groupe 100%)

Sonetto Pty. Ltd., Sydney, a été constituée en Australie (NSW) en octobre 2004 avec un capital de AUD 18 millions, entièrement libéré. L'objet de la société est de financer les investissements australiens du Groupe.

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

Comme cela avait déjà été anticipé dans notre précédent rapport, en 2007 la société a été remboursée de tous les financements accordés et a décidé de réduire son capital social de AUD 18 millions à AUD 300.000,00. AUD 17.700.000,00 ont été reversés à l'actionnaire Cofi en mars 2007.

Cofi a décidé de ne pas procéder pour l'instant à la liquidation de la société, celle-ci pouvant éventuellement être utile dans le futur.

Le quatrième exercice social au 31 décembre 2008 clôture avec un résultat proche de zéro.

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

SECTEUR IMMOBILIER  
ET AGRICOLE

**IMMOBILIERE NAMUR SABLON S.A., BRUXELLES**  
(participation du Groupe 45,5%)

En 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de mettre à zéro les pertes et de reconstituer le capital social jusqu'au montant de EUR 4,2 millions en utilisant aussi la réserve de réévaluation.

En 2008, la société a vendu l'immeuble de propriété à Bruxelles. Le montant encaissé a permis de rembourser aux actionnaires la presque totalité de leur financement et partie du capital social. Cofi a enregistré une entrée d'environ USD 5 millions.

Compte tenu des corrections de valeur de USD 7,7 millions faites dans les exercices précédents, le coût résiduel de la participation s'élève à environ USD 226.000,00, valeur jugée convenable.

L'exercice au 31 décembre 2008 clôture avec une perte de EUR 3.819.252,17 (2007: EUR 739.340,09).

L'Assemblée Générale des actionnaires, a décidé de reporter à nouveau la perte; les fonds propres s'élèvent à EUR 386.415,44 (2007: EUR 8.205.667,61).

**QUINTIA S.P.A., MILAN**  
(participation du Groupe 100%)

L'activité de la société comprend la construction, l'acquisition, la restructuration ainsi que le fractionnement et la vente d'immeubles qu'elle détient soit directement soit indirectement. Les investissements immobiliers sont situés à Milan, Come, Lac Majeur et Rome.

Fin 2008, après la comptabilisation des coûts d'édification/restructuration, des amortissements et des ventes de l'exercice, la quote-part de la valeur au bilan des investissements immobiliers détenus, soit directement soit indirectement, par Quintia, se montent à EUR 11.199.646,90 (2007: EUR 12.996.603,00).

La presque totalité des unités immobilières a été vendue ou des compromis de vente signés. Celles qui ne sont pas destinées à la vente ont été louées avec un rendement satisfaisant.

Au cours de l'exercice, la société a décidé de réévaluer la valeur au bilan d'un immeuble;

## DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

cette opération, qui n'a pas influencé le compte de profits et pertes, s'élève à environ EUR 1 million.

Le bilan au 31 décembre 2008 clôture avec un profit net de EUR 1.009.427,00 (2007: EUR 190.945,00).

Compte tenu des profits reportés de EUR 2.173.330,00, l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009 a décidé de payer un dividende de EUR 2 millions. Les fonds propres se montent à EUR 11.883.885,00 (2007: EUR 11.902.260,00).

**BUDDAHROCK PTY. LTD., MELBOURNE**  
(participation du Groupe 100%)

**GLENBUDDAH PTY. LTD., MELBOURNE**  
(participation du Groupe 100%)

L'activité des deux domaines "St. Aubyn's" et "The Forest", Walcha (NSW) d'une surface totale d'environ 6.778 acres s'est développée de manière satisfaisante.

Le prix des surfaces agricoles australiennes n'ont pas souffert de la crise économique mondiale.

Le profit net consolidé de l'exercice 2008 s'élève à AUD 62.364,00 (2007: AUD 952.758,00). Les profits reportés consolidés se montent à AUD 9.791.832,00 (2007: AUD 9.729.468,00).

DONNEES SUR LES FILIALES ET LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2008

## AUTRES SECTEURS

**MILANO LUXURY COMPANY S.P.A., MILAN**  
(participation du Groupe 40%)

Constitué en 2006 avec un capital de EUR 5,2 millions, l'activité de Milano Luxury est la prise de participations dans le secteur de la mode.

La filiale Saint Andrews S.p.A., Fano, a obtenu en 2008 un résultat satisfaisant. Le profit de l'exercice est de EUR 638.467,00 (2007: EUR 625.717,00). Le total des fonds propres a augmenté à EUR 5.266.953,00 (2007: EUR 2.473.367,00), suite à la réévaluation de EUR 2,2 millions de la valeur de propriétés immobilières. Ceci n'a pas influencé le compte de profits et pertes.

En 2008 Milano Luxury Company a enregistré une perte de EUR 167.931,00 (2007: profit de EUR 212.941,00). Les fonds propres se montent à EUR 5.155.866,00 (2007: EUR 5.323.795,00).

En fin d'exercice, Cofi a vendu 10% du capital social de Milano Luxury. Suite à cette opération votre Société a enregistré un profit de USD 226.000,00 et sa participation est passée de 50 à 40 %.

**TRABALDO TOGNA S.P.A., BIELLA**  
(participation du Groupe 19,79%)

La société, active dans le secteur du textile, a enregistré en 2008 un chiffre d'affaires de EUR 21,1 millions (2007: EUR 25,7 millions).

La société a ressenti l'effet de la marche très négative du secteur textile dont, à court terme, aucune inversion positive n'est prévue.

L'exercice au 31 décembre 2008 clôture avec une perte de EUR 1.233.394,00 (2007: profit de EUR 1.523.073,00), après amortissements et corrections de valeur de EUR 1.389.656,00 (2007: EUR 1.336.431,00).

Les fonds propres s'élèvent à EUR 17.791.993,00 (2007: EUR 19.025.389,00).

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2009 a décidé de reporter la perte.

Votre Conseil d'Administration a jugé adéquate la correction de valeur de cette participation de USD 4 millions figurant au bilan.

**RAPPORTS ET  
COMPTES ANNUELS  
CONSOLIDES**



**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE**

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009

Messieurs les Actionnaires,

**NORMES IFRS**

La Société publie depuis 2005 les comptes consolidés selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards).

**COMPTE-RENDU DES ACTIVITES**

Le profit net consolidé pour l'année 2008 s'élève à USD 13,52 millions (2007: USD 44 millions), dont la part du Groupe s'élève à USD 13,49 millions (2007: USD 43,8 millions).

L'importante diminution par rapport à l'exercice précédent est due principalement aux résultats nets négatifs des instruments financiers évalués à la juste valeur, à l'augmentation de pertes et dévaluations sur crédits et garanties et à l'augmentation des charges générales d'exploitation.

Au 31 décembre 2008, les fonds propres part du Groupe, y inclus le résultat de l'exercice, passent de USD 495,9 millions à USD 507 millions. La part des minoritaires s'élève à USD 1 million (2007: USD 1,3 millions). L'augmentation des fonds propres est due non seulement au résultat de l'exercice mais aussi à la faiblesse de l'US dollar par rapport aux autres monnaies.

Le total du bilan s'élève à USD 2.329 millions (2007: USD 2.065 millions).

**ACTIONS PROPRES**

Depuis plusieurs années, COFI détient 218.000 actions propres d'une valeur nominale de USD 11,50. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, ces actions propres ont été éliminées en diminution du capital. Cette élimination est plus amplement commentée dans les annexes.

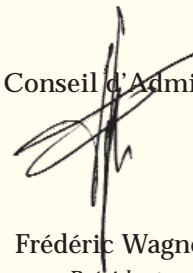
Aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 18 juin 2008.

**PERSPECTIVES FUTURES**

Le Conseil d'Administration continuera à analyser les différentes opportunités qui lui seront offertes afin d'optimiser la rentabilité du Groupe et ce, sans perdre de vue la protection nécessaire des actifs contre tout risque d'érosion monétaire.

Luxembourg, le 19 mai 2009

pour le Conseil d'Administration



Frédéric Wagner  
*Président*

## BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

	notes	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP		90.621	26.136
Créances sur établissements de crédit	9	907.277	797.760
Créances sur la clientèle	10	981.035	832.624
Instruments financiers disponibles à la vente		66.794	30.943
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	11	52.382	170.519
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12	66.250	22.032
Participations mises en équivalence	4.2, 13	19.009	21.555
Immobilisations corporelles	5.1, 14	81.893	80.318
Immobilisations incorporelles	5.1, 14	7.831	8.495
Autres actifs	15	33.740	50.280
Comptes de régularisation		6.786	9.586
Ecarts d'acquisition	16	15.047	15.047
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2.328.665</b>	<b>2.065.295</b>

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

## BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de USD)

	notes	31.12.2008	31.12.2007
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers des établissements de crédit	17	75.339	72.399
Dettes envers la clientèle	18	1.607.373	1.393.909
Instruments financiers dérivés		12.158	11.606
Dettes représentées par un titre	19	35.635	0
Autres passifs	20	37.060	36.447
Comptes de régularisation		6.181	5.933
Provisions pour risques et charges	5.2, 21	47.749	47.738
<b>Fonds propres</b>			
Capital souscrit	7, 8	227.493	227.493
Réserves	7	19.779	18.869
Réserves de consolidation		209.945	188.802
Ecart de conversion		26.390	14.184
Résultats reportés	7	9.092	2.812
<b>Résultat de l'exercice (part du Groupe)</b>		<b>13.488</b>	<b>43.786</b>
<b>Fonds propres du Groupe</b>		<b>506.187</b>	<b>495.946</b>
Intérêts minoritaires			
■ part dans les fonds propres		954	1.064
■ part dans le résultat de l'exercice		29	253
<b>Total Fonds propres</b>		<b>507.170</b>	<b>497.263</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2.328.665</b>	<b>2.065.295</b>

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**COMPTE DE PROFITS  
ET PERTES CONSOLIDÉ**

(en milliers de USD)

<b>du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre</b>	notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	23	86.051	72.764
Intérêts et charges assimilées	24	(41.044)	(33.648)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat	25	698	10.867
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente		32	1.070
Commissions perçues		83.120	83.264
Commissions versées		(11.887)	(13.809)
Autres produits d'exploitation	26	14.645	12.687
Autres charges d'exploitation	27	(10.241)	(5.870)
<b>Produit net des activités ordinaires</b>		<b>121.374</b>	<b>127.325</b>
Charges générales d'exploitation	28	(90.348)	(71.503)
Corrections de valeur sur les actifs corporels et incorporels	5.1, 14	(5.304)	(4.960)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>25.722</b>	<b>50.862</b>
Coût du risque	29	(8.839)	1.110
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>16.883</b>	<b>51.972</b>

du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	notes	2008	2007
<b>REPORT</b>		<b>16.883</b>	<b>51.972</b>
Autres gains (pertes) nets sur entreprises liées		0	551
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	13	1.337	645
Autres gains (pertes) nets sur participations mises en équivalence		226	(57)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>18.446</b>	<b>53.111</b>
Impôts sur le bénéfice	30	(4.929)	(9.072)
<b>Résultat net</b>		<b>13.517</b>	<b>44.039</b>
dont intérêts minoritaires		29	253
<b>Résultat net de l'exercice, part du Groupe</b>		<b>13.488</b>	<b>43.786</b>

Les notes annexées font partie intégrante des comptes consolidés.

**TABLEAU DES FLUX  
DE TRESORERIE CONSOLIDÉE**

(en milliers de USD)

du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	2008	2007
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13.517</b>	<b>44.039</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net</b>	<b>31.647</b>	<b>3.031</b>
■ Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6.089	5.584
■ Variations nettes des provisions	7.825	507
■ Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1.639	0
■ (Produits) Pertes nettes des activités d'investissement	13.982	(3.607)
■ Autres	1.631	(2.125)
■ Effet dus à l'application des divers taux de change	481	2.672
<b>Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>73.480</b>	<b>(6.598)</b>
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(15.100)	68.359
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	55.611	(39.257)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	20.077	(23.174)
■ (Augmentation) Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	13.045	(12.726)
■ Autres mouvements	(153)	200
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	<b>118.644</b>	<b>40.472</b>
(Augmentation) Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	(6.894)	(15.129)
(Augmentation) Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(5.736)	(4.694)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>106.014</b>	<b>20.649</b>

du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	2008	2007
<b>REPORT</b>	<b>106.014</b>	<b>20.649</b>
Augmentation (Diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(1.006)	(2.168)
Augmentation (Diminution) de trésorerie provenant des autres activités de financement	35.635	0
Autres	(7.692)	(4.520)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>132.951</b>	<b>13.961</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>785.838</b>	<b>748.420</b>
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	26.136	32.188
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	736.245	675.200
■ Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	23.457	41.032
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>918.789</b>	<b>762.381</b>
■ Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	90.621	26.136
■ Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	828.168	736.245
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>	<b>132.951</b>	<b>13.961</b>

## VARIATIONS DANS LES FOND PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de USD)

	<b>Capital</b>	<b>Réserves</b>	<b>Réserves consolidées</b>
<b>31 décembre 2006</b>	<b>227.493</b>	<b>19.856</b>	<b>153.012</b>
affectation du résultat de l'exercice 2006		520	34.193
distribution de dividendes			
variation nette du périmètre de consolidation			
quote-part dans les variations de capitaux propres des sociétés consolidées par mise en équivalence			
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(25)
reclassement (Note 7)		(1.507)	1.507
autres variations			(12)
effet de la variation de taux de change			127
résultat de la période			
<b>31 décembre 2007</b>	<b>227.493</b>	<b>18.869</b>	<b>188.802</b>
affectation du résultat de l'exercice 2007		910	25.716
distribution de dividendes			
variation nette du périmètre de consolidation			(61)
variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			(5.225)
autres variations			711
effet de la variation de taux de change			2
résultat de la période			
<b>31 décembre 2008</b>	<b>227.493</b>	<b>19.779</b>	<b>209.945</b>

<b>Ecart de conversion</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultats de la période</b>	<b>Fonds propres part Groupe</b>	<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>Total fonds propres</b>
<b>(20.856)</b>	<b>1.934</b>	<b>44.493</b>	<b>425.932</b>	<b>1.284</b>	<b>427.216</b>
	878	(35.591)	0		0
		(8.902)	(8.902)		(8.902)
			0	(271)	(271)
1.604			1.604		1.604
			(25)		(25)
			0		0
			(12)		(12)
33.436			33.563	51	33.614
		43.786	43.786	253	44.039
<b>14.184</b>	<b>2.812</b>	<b>43.786</b>	<b>495.946</b>	<b>1.317</b>	<b>497.263</b>
	6.280	(32.906)	0		0
		(10.880)	(10.880)		(10.880)
			(61)	(196)	(257)
			(5.225)	(2)	(5.227)
			711	3	714
12.206			12.208	(168)	12.040
		13.488	13.488	29	13.517
<b>26.390</b>	<b>9.092</b>	<b>13.488</b>	<b>506.187</b>	<b>983</b>	<b>507.170</b>

ANNEXE AUX COMPTES  
CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU  
31 DÉCEMBRE 2008

## 1. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

La Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie (en abrégé "COFI") et ses sociétés affiliées exercent leurs activités sur un plan international, particulièrement dans les domaines bancaire, financier et immobilier.

Il est aussi renvoyé à la Note 35 relative aux informations sectorielles.

## 2. APPLICATION DES NORMES IFRS

Les présents comptes consolidés du Groupe COFI ont été préparés en application du règlement européen du 19 juillet 2002 relatif aux comptes consolidés des sociétés cotées. Ce règlement prévoit l'application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptées par l'Union Européenne pour les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Le référentiel IFRS reprend les normes IFRS 1 à 7, et les normes IAS (International Reporting Standards) 1 à 41.

Les principes comptables utilisés pour préparer les comptes consolidés 2008 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2007.

Au cours de l'année 2008, les modifications suivantes ont été apportées aux normes IFRS ou à leurs interprétations («IFRIC» ou «International Financial Interpretations Committee»), et n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe:

- IFRIC 11, IFRS 2, Actions propres et transactions intragroupe, publié le 2 novembre 2006 et applicable à partir de l'exercice 2008. Cette interprétation donne plus d'indication dans l'application de la norme IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Toute entité doit appliquer IFRIC 11 pour les périodes annuelles ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2008;
- IFRIC 14, IAS 19, Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, s'applique à toutes les prestations définies postérieures à l'emploi et aux autres prestations définies à long terme au profit du personnel. Dans le cadre de la présente interprétation, on entend par exigence de financement minimal toute exigence de financer des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme. Toute entité doit appliquer IFRIC 14 pour les périodes annuelles ouvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'International Accounting Standards Board («IASB») a publié, le 13 octobre 2008, des amendements à IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation* et à IFRS 7, *Instruments financiers: information à fournir* qui permettent le reclassement de certains instruments financiers. Le Groupe a choisi d'appliquer ces dispositions et d'effectuer certains reclassements. Ces reclassements sont expliqués dans la Note 50.

Le Groupe n'a pas anticipé les nouvelles normes, amendements ou interprétations dont

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

l'application en 2008 n'est qu'optionnelle.

Les comptes consolidés sont présentés en US Dollars, ci-après USD.

**Recours à des estimations**

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés de COFI reflètent les meilleures estimations et hypothèses retenues par le Conseil d'Administration, notamment lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles et des provisions. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

**3. METHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés sont établis à partir des bilans de COFI et de l'ensemble de ses filiales. L'ensemble des sociétés consolidées arrêtent leurs comptes soit au 31 décembre, soit avec un écart maximum de trois mois par rapport à cette date.

Ne sont toutefois reprises que les sociétés qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes:

**3.1. Consolidation par intégration globale**

La consolidation par intégration globale est appliquée pour toutes les sociétés du Groupe dont COFI soit détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, soit a le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction, ou soit le Groupe dispose du pouvoir d'exercer une influence dominante.

Pour toutes les sociétés consolidées par intégration globale, le pourcentage de détention est équivalent aux droits de vote. Le Groupe ne détient pas de participation dans laquelle il exercerait une influence dominante sans détention majoritaire des actions.

**3.2. Consolidation par mise en équivalence**

La mise en équivalence est appliquée pour les sociétés dans lesquelles COFI détient 20 à 50 % du capital ou des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce une influence notable.

**3.3. Conversion des comptes en devises étrangères**

La conversion des comptes des sociétés dont la monnaie du capital est différente de l'USD sont convertis au taux de change de clôture. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'année.

Les écarts tant sur les comptes de bilan que sur le résultat, résultant de l'évolution des cours des devises autres que l'USD sont repris pour la part Groupe en réserves consolidées, et pour les minoritaires sous la rubrique Intérêts minoritaires.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

**3.4. Elimination des opérations réciproques**

Les soldes résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminés tant au niveau du bilan que du compte de profits et pertes.

**3.5. Traitement des écarts d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs et passifs éventuels sont évalués individuellement à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises.

L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale acquise est comptabilisé à l'actif sous la rubrique Ecart d'acquisition. Pour toutes les filiales acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les écarts d'acquisition sont conservés à leur valeur d'origine telle qu'inscrite au bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2004, déduction faite des dépréciations cumulées à cette date.

Des tests de dépréciation sont régulièrement effectués par le Groupe.

**4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION****4.1. Sociétés consolidées par intégration globale**

Participation du Groupe en %	31.12.2008	31.12.2007
Agefin SpA, Milan	---	100,00
Blackgold Realty Management Corp, New York	60,00	60,00
Buddahrock Pty Ltd, Melbourne	100,00	100,00
Cassa Lombarda SpA, Milan	99,57	99,57
Coparfin SA, Luxembourg	100,00	100,00
Dorfina SA, Lugano	100,00	100,00
Glenbuddah Pty Ltd, Melbourne	100,00	100,00
114 Greene LLC, Dover (NY)	60,00	---
Immobiliare MI.TI.LU. Srl, Milan	100,00	100,00
PKB Privatbank AG, Lugano	100,00	100,00
PKB Privatbank Ltd, St. John's	100,00	100,00
106 Prince LLC, Dover (NY)	60,00	---
Quintia SpA, Milan	100,00	100,00
San Vittore Due Srl in liquidazione, Milan	---	100,00
Shepton - Consultadoria & Serviços Lda, Madère	60,00	60,00
Sonetto Pty Ltd, Sydney	100,00	100,00
TRM Holdings Corp, New York	60,00	60,00
TRM Europe SA, Luxembourg	60,00	---
TRME Partners LLC, New York	---	49,80
Valuevalor AG, Lugano	100,00	100,00

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

**4.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence**

Participation du Groupe en %	31.12.2008	31.12.2007
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	48,45	49,93
Cortefranca SpA, Milan	50,00	50,00
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	45,00	45,00
Heptagon Investments Ltd, Tortola	27,62	27,62
Immobilière Namur Sablon SA, Bruxelles	45,50	45,50
Lombarda & Associati Srl, Milan	49,78	49,78
Milano Luxury Company SpA, Milan	40,00	50,00
Trabaldo Togna SpA, Biella	19,79	19,79

(1) Société incorporée dans Cassa Lombarda Spa

(2) Société nouvellement constituée

(3) Société liquidée

Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse

**5. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION****5.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations d'exploitation et les immeubles de placement sont inscrits à l'actif à leur valeur d'acquisition. Les coûts d'emprunt correspondant à la période de construction, lorsque celle-ci s'étale sur une longue durée, sont inclus dans le coût d'acquisition. Les subventions d'investissement sont, le cas échéant, déduites. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et réductions de valeur.

Les amortissements sont calculés sur la valeur d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle, le cas échéant. Lorsqu'une immobilisation est composée d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, ces éléments sont amortis séparément sur ces durées d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Bâtiments 2 et 3%
- Installations et agencement 5 à 40%

Pour les autres immobilisations, les pourcentages moyens d'amortissement sont les suivants:

- Matériel et mobilier de bureau 10 à 20%
- Matériel informatique 20 à 40%
- Concessions, brevets, licences 20%
- Fonds de commerce 10%

Les immeubles en cours de construction détenus au titre de promotion immobilière sont repris au bilan avec les immeubles de placement.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Les plus ou moins-values sur cessions d'immeubles d'exploitation ou de placement sont enregistrées le cas échéant au compte de profits et pertes sous la rubrique Autres produits respectivement Autres charges.

**5.2. Provisions**

Des provisions, autres que celles relatives aux risques crédit ou avantages au personnel, sont comptabilisées lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements ou de transactions passés. Il est également probable que cette obligation donne lieu à une sortie de ressources et que le montant puisse être estimé de façon fiable.

Une obligation juridique résulte de dispositions légales, contractuelles ou jurisprudentielles. Une obligation implicite résulte des actions passées, lorsque ces actions, politiques affichées ou déclarations, créent chez des tiers une attente fondée, que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions pour risques généraux bancaires ou autres provisions assimilables ont été reprises conformément à la norme IAS 37, soit en réserves pour les soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2004, et en résultat pour les mouvements des exercices. Des impôts différés ont été comptabilisés le cas échéant.

**5.3. Actions propres**

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il est fait référence à la Note 7 Evolution des capitaux propres.

**5.4. Avantages au personnel**

Les avantages au personnel reprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de carrière et les autres avantages à long terme.

**5.4.1. Avantages à court terme**

Une charge est comptabilisée par le Groupe lorsqu'il utilise les services rendus par le personnel lui donnant droit à des avantages.

**5.4.2. Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent des avantages accordés par le Groupe aux membres du personnel soit lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail, soit lors du départ à la retraite anticipé ou, à l'âge légal.

**5.4.3. Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont constitués des avantages au personnel autres que ceux à court terme, des indemnités de fin de carrière ou les avantages postérieurs à l'emploi.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

#### 5.4.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages sont représentés par les obligations du Groupe en matière de retraites. Les régimes de retraite peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

#### 5.4.5. Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, et ne comporte aucun engagement sur le niveau des prestations qui seront servies.

La cotisation est comptabilisée en charge. Aucune provision n'est constituée au passif, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

#### 5.4.6. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies sont ceux pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un niveau de prestations. Le Groupe supporte donc un risque à moyen ou long terme. Le Groupe est uniquement concerné par des indemnités de fin de carrière dans une de ses entités consolidées.

Une provision couvrant ces engagements est constituée de la manière suivante:

- la provision est calculée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées qui stipule que chaque période de service donne droit à prestation, et évalue séparément chacune de ces unités et pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, et de projection des salaires futurs;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % des engagements sont amortis sur la durée de vie résiduelle active des salariés. Aucun écart de ce type n'a été constaté au titre des exercices 2005, 2006 et 2007;
- conformément à la norme comptable IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels est comptabilisé en capitaux propres.

### **5.5. Actifs et passifs financiers**

#### 5.5.1. Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur d'acquisition, soit en général le montant décaissé d'origine et comprend les coûts d'émission. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont repris en résultat selon la méthode du coût amorti.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

#### 5.5.2. Titres

Les éléments de portefeuille sont classés en trois catégories: actifs financiers en valeur de marché par le résultat, actifs financiers disponibles à la vente, et titres détenus jusqu'à leur échéance. Les titres sont classés dans les catégories ci-avant à la date à

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

laquelle est conclue la transaction.

■ *Instruments financiers en valeur de marché par le résultat (available for trade AFT)*

Cette catégorie reprend les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de trading, ou que le Groupe a décidé de classer dans cette catégorie. Ces titres sont évalués en valeur de marché à la date de clôture. Les écarts d'évaluation, ainsi que les plus ou moins values de cession sont comptabilisés en profits et pertes sous la rubrique Gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat. Les intérêts sur revenus fixes inclus dans cette catégorie sont repris en Intérêts et produits assimilés.

■ *Actifs financiers disponibles à la vente (available for sale AFS)*

La rubrique des actifs financiers disponibles à la vente reprend les actifs financiers non repris dans les deux autres catégories. Les titres de cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché ou assimilée. L'écart d'évaluation par rapport à la valeur d'acquisition est comptabilisé parmi les capitaux propres Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente.

En cas de cession, les gains ou pertes latents sont repris en compte de profits et pertes, ainsi que les plus ou moins values réalisées sous la rubrique Produits sur instruments financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de réductions de valeurs lorsque par le résultat il existe des indications objectives de dépréciations durables. Les dépréciations sur titres à revenus fixes sont comptabilisées en Coût du risque et sont reprises par le résultat en cas d'appréciation en raison d'une cause objective.

Les dépréciations sur titres à revenus variables sont comptabilisées en Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente, et ne sont reprises par la même rubrique du compte de résultat qu'en cas de cession du titre.

■ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (held to maturity HTM)*

Cette rubrique reprend les titres à revenu fixe que le Groupe a la volonté et la capacité financière de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres de cette catégorie sont valorisés au coût d'acquisition amorti. L'amortissement des primes et décotes, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés en Intérêts et produits assimilés.

Des dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur due à des événements postérieurs à leur acquisition. Ces dépréciations et leurs reprises éventuelles sont comptabilisées en compte d'exploitation en Coût des risques.

■ *Opérations sur instruments dérivés*

En cours d'exercice, certaines sociétés du Groupe ont réalisé des opérations sur instruments dérivés. Dans cette définition, COFI fait référence principalement à des opérations de change à terme et à des opérations sur options. Les opérations sont réalisées essentiellement pour compte de clients avec des couvertures adéquates. Toutes les positions sont évaluées en valeur de marché.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

■ *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

5.5.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs détenus à des fins de transaction, dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées et autres emprunts.

L'évaluation et le traitement comptable des produits et charges y afférents dépendent de la classification selon le référentiel IFRS des passifs financiers, à savoir: (a) les passifs financiers à la juste valeur par le résultat, et (b) les autres passifs financiers. Cette classification selon le référentiel IFRS détermine l'évaluation et le traitement comptable comme suit:

- Les passifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent :
  - les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture, et
  - les passifs financiers que la Banque a irrévocablement classés lors de leur comptabilisation initiale ou de la première adoption des normes IFRS dans la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat.
- Les autres passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur (frais de transaction compris) et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et en affectant les résultats au cours de la période concernée.

5.5.4. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont initialement comptabilisées à leur juste valeur après déduction des frais de transaction directs. Ultérieurement, elles sont évaluées au coût amorti et tout écart entre le produit net et la valeur de remboursement est inscrit au compte de profits et pertes selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour l'exercice au cours duquel l'emprunt est contracté.

5.5.5. Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs sont inscrits après déduction de toute provision cumulée pour risque de dépréciation.

5.5.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est établie sur base des prix cotés sur des

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

marchés actifs. A défaut de cette information, des techniques d'évaluation sont utilisées. Les techniques d'évaluation exploitent au maximum les données du marché mais dépendent des hypothèses retenues, notamment en matière de taux d'actualisation et d'estimations des flux de trésorerie futurs. Ces techniques sont notamment les prix de marché de placements comparables, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation basés sur les options et les méthodes d'évaluation basées sur les multiples de marché. Dans le cas improbable où il ne serait pas possible de déterminer la juste valeur d'un instrument financier, il est comptabilisé au coût.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de transaction, sauf si la juste valeur retenue se réfère à des transactions actuelles de marché observables impliquant le même instrument, ou repose sur une technique d'évaluation qui s'appuie sur des données de marchés observables.

Les principales méthodes et hypothèses utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

- Les justes valeurs des titres disponibles à la vente et à la juste valeur par le résultat sont déterminées sur base des cours de marchés actifs. A défaut de cette information, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les facteurs d'actualisation reposent sur la courbe de swap, plus une marge reflétant le profil de l'instrument.
- Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont obtenues à partir des marchés actifs ou sont établies, si cela s'avère nécessaire, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de modèles d'évaluation des options.
- Les justes valeurs des participations privées non cotées sont évaluées au moyen des multiples de marché applicables (par exemple ratios cours/bénéfices ou cours/flux de trésorerie) affinés afin de refléter les conditions particulières de l'émetteur.
- Les justes valeurs des prêts sont établies au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt marginaux créditeurs actuels du Groupe pour des prêts similaires. En ce qui concerne les prêts à taux variable qui évoluent fréquemment et ne présentent aucune modification significative du risque de crédit, les justes valeurs sont déterminées approximativement sur base de la valeur comptable. Des modèles d'évaluation des options sont utilisés pour évaluer les valeurs plafond et les clauses de remboursement anticipé prévues dans les contrats de prêt et qui sont isolées sur base des normes IFRS.
- Les passifs éventuels ou garanties hors-bilan sont estimés à leur juste valeur sur base des commissions actuellement facturées lors de la signature de contrats similaires, compte tenu des autres conditions et modalités des contrats et de la solvabilité des contreparties.
- Les valeurs comptables sont supposées s'approcher des justes valeurs pour les autres actifs et passifs financiers comme les débiteurs et créditeurs à court terme.

#### *5.5.7. Instruments financiers dérivés et couverture*

Les instruments dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des futures et des contrats à terme, des options (émises ou achetées). Ces instruments financiers ont des valeurs qui varient en fonction de l'évolution de variables sous-jacentes, demandent peu ou pas d'investissement initial net et sont réglés à une date ultérieure.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de transaction:

- les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sous la rubrique «Actifs financiers détenus à des fins de transaction» et «Passifs financiers détenus à des fins de transaction»;
- les instruments dérivés qui répondent aux conditions de couverture sous la rubrique «Instruments dérivés de couverture», à l'actif ou au passif selon que la juste valeur est positive ou négative.

Les variations ultérieures de juste valeur (hormis les intérêts courus) de produits dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont inscrites au compte de profits et pertes sous la rubrique « Gains (pertes) nets sur instruments financiers en valeur de marché par le résultat ».

Les actifs et passifs financiers peuvent comprendre des instruments dérivés incorporés. Ces instruments financiers sont souvent appelés instruments financiers hybrides. Les instruments financiers hybrides comprennent des emprunts convertibles (remboursables sous forme d'actions) et des emprunts avec des paiements d'intérêts indexés. Si le contrat hôte n'est pas enregistré à la juste valeur par le résultat et si les caractéristiques et risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé devra être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur comme un dérivé autonome. Les écarts de juste valeur sont inscrits au compte de profits et pertes. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué en appliquant les règles de la catégorie concernée à laquelle appartient l'instrument financier.

Toutefois, si le contrat hôte est comptabilisé à la juste valeur par le résultat ou si les caractéristiques et risques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte, l'instrument dérivé incorporé ne sera pas séparé et l'instrument financier hybride sera évalué comme un seul instrument.

Ceux qui nécessitent une séparation sont enregistrés comme des instruments dérivés à des fins de transaction selon le cas.

#### 5.5.8. Evaluation des actifs dépréciés

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) est déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui peut être estimé de façon fiable.

En fonction du type d'actif financier, le montant recouvrable peut être estimé comme suit:

- la juste valeur établie au moyen d'un prix de marché observable ;
- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus actualisés au taux d'intérêt réel initial de l'instrument ; ou
- sur base de la juste valeur de la sûreté réelle.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Les charges de dépréciation attribuées aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente ne peuvent pas être extournées par le biais du compte de profits et pertes.

**5.6. Opérations en devises**

Le mode de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise du capital des sociétés consolidées dépend du caractère monétaire ou non.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité au cours de change de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs non monétaires sont, selon le cas, évalués au cours historique (jour de la transaction) ou en valeur de marché (cours de clôture). Les écarts de change résultant de l'évaluation en valeur de marché (notamment des titres à revenu variable) sont comptabilisés en résultat pour les actifs financiers évalués en valeur de marché par le résultat, et en capitaux propres pour les titres disponibles à la vente.

**5.7. Impôts**

En plus des impôts courants acquittés ou encore à payer, une provision est constituée pour impôts sur les bénéfices résultant de différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retenu dans les comptes consolidés. Les crédits d'impôts pouvant en résulter ne sont pas comptabilisés.

**5.8. Engagements et garanties financières**

Les engagements de crédit qui permettent l'utilisation d'un prêt dans les délais généralement prescrits par la réglementation ou par convention sur le marché ne sont pas comptabilisés comme instruments financiers dérivés. Un engagement de crédit à la juste valeur par le résultat ou un engagement de crédit pour lequel il apparaît que le Groupe a déjà par le passé vendu des actifs qui découlent des promesses de prêt sont comptabilisés au bilan à la juste valeur, l'écart qui en résulte étant imputé au compte de profits et pertes.

Les contrats de garanties financières qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements qui fluctuent en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, pour autant que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties du contrat, sont comptabilisés comme des instruments dérivés.

**6. GESTION DES RISQUES****6.1. Organisation de la gestion des risques**

La politique de gestion des risques, examinée chaque année par le Conseil d'Administration du Groupe, constitue la base du processus de gestion du risque. A celle-ci est liée une structure de limites, définie pour chaque catégorie déterminée de risque.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

Au cours de l'exercice considéré, la gestion des risques au sein du Groupe COFI a connu d'importants développements au niveau de ses activités bancaires.

Il y a eu tout d'abord la touche finale apportée à la mise en place de la Surveillance Consolidée, exercée par l'autorité compétente suisse, la FINMA. Pour ce faire, une série de mesures appropriées ont été prises s'ajoutant ainsi à celles adoptées aux cours des années précédentes, et notamment:

- mise à jour du «Règlement relatif à la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA», au sein duquel sont regroupées les activités bancaires du Groupe COFI en l'occurrence PKB Privatbank SA, PKB Privatbank Ltd et Cassa Lombarda SpA, ainsi que leurs participations;
- maintien, au niveau du groupe Coparfin SA, d'un Comité des risques ayant pour mission de consolider l'ensemble des risques toutes catégories confondues (risques de crédit, de marché, d'image, risques opérationnels, etc.) et d'assurer le reporting vis-à-vis des instances supérieures de surveillance;
- pour ce qui concerne la structure et la Gouvernance, le Conseil d'Administration de PKB dispose d'un Comité d'Audit, composé par trois membres, tous Administrateurs, et qui a comme but principal la supervision des processus de gestion des risques;
- adaptation aux nouvelles exigences imposées par Bâle II et Mi-FID au sein des différentes entités bancaires du groupe. Cet effort d'adaptation a eu des répercussions sur la gestion des différentes catégories de risques non seulement au niveau de la vérification des fonds propres (premier pilier de Bâle II) mais également à l'égard de la gestion prudentielle des processus et, donc, des sources de risque;
- renforcement général et mise à niveau des structures de gestion du risque (Risk Management), de conformité (Compliance) et d'audit interne (Internal Auditing) des entités donnant lieu à une amélioration des processus d'identification, de quantification et d'atténuation des risques et, partant, du contrôle et de la surveillance exercés par les Directions et les Conseils d'Administration des filiales du secteur bancaire.

Pour tout type de risque, il existe un règlement spécifique en matière de gestion, contrôle et surveillance.

Le degré de couverture du patrimoine de surveillance est supérieur par rapport aux normes légales.

## **6.2. Risque de crédit**

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie ne remplisse pas ses obligations contractuelles entraînant de ce fait une perte pour les Banques.

Il se subdivise à son tour en risques de contrepartie, de pays et de concentration. La surveillance des risques de crédit est confiée au Comité des risques en collaboration avec les Directions générales des entités.

Dans ce cadre, les Banques se sont dotées de procédures et de normes rigoureuses pour l'octroi des crédits et elles ont prévu des limites de compétence aux différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels.

Les contreparties sont soumises à des analyses quantitatives et qualitatives précises et le

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

principe de la séparation des fonctions est d'application constante. Ces mêmes principes sont de mise pour analyser les garanties fournies par les clients dans le cadre de l'octroi de crédits et la capacité du débiteur à assumer le service de la dette.

Les risques résultant des contreparties financières sont suivis par un service spécialement affecté à cette tâche.

S'agissant plus particulièrement des opérations de financement en faveur d'entités internes à l'entreprise, des procédures appropriées ont été mises en place afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts tant en termes de pouvoir de décision que de séparation des fonctions.

Il est indispensable que les Banques aient à tout moment une vision correcte de leurs expositions respectives à l'égard de chaque client ou groupe de clients liés, ne serait-ce que pour pouvoir procéder, le cas échéant, à une prompte révision des lignes de crédit.

Des procédures informatisées ont été mises en place à cet effet. Elles permettent le monitoring et de connaître les données d'identification des clients, leurs relations juridiques et économiques avec d'autres clients, l'exposition totale de l'intéressé et du groupe de clients liés, les formes techniques donnant lieu à l'exposition, la valeur actualisée des garanties et du total des fonds déposés.

De plus, les entités ont établi en leur sein des compétences et des missions claires et précises à tous les niveaux: sphère commerciale, administration des crédits, gestion du risque, Direction générale, surveillance interne et Conseil d'Administration.

Les services juridiques sont habilités en dernier ressort à entreprendre les actions nécessaires pour récupérer les positions présentant des anomalies. Pour remplir cette mission:

- ils gèrent les comptes pouvant présenter un problème et définissent les actions et mesures les plus appropriées;
- ils dirigent l'action de recouvrement des crédits en souffrance.

Ils font régulièrement rapport aux Directions générales et aux Conseils d'Administration sur l'état des comptes sous observation.

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties liés avec un risque de perte significative en cas de défaillance ou de faillite.

Le groupe utilise le concept d'engagement total du débiteur (« total one obligor »). Ainsi les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie pour la gestion du risque de crédit. En matière de gestion de la concentration des risques de crédit, la politique de gestion des risques vise un étalement du risque de crédit sur des secteurs et pays différents.

L'atténuation du risque est la technique consistant à réduire le risque de contrepartie par l'obtention de sûretés.

Une sûreté est tout engagement contracté ou privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont les Banques peuvent se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

effet similaire. Un prêt ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque ne sont considérés que comme une solution accessoire.

### 6.3. Risque de marché

Le développement de cette activité est encadré par une structure opérationnelle définie par des normes précises et l'attribution de limites par un règlement interne approuvé par les différents Conseils d'Administration.

Sur le plan opérationnel, la vérification quotidienne du respect des limites se fait par le biais de procédures informatisées.

La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques en mettant en parallèle les situations des Banques.

Les Banques sont actives principalement dans les pays de l'OCDE. Elles traitent uniquement les instruments financiers définis dans le règlement relatif aux risques de marché et pour lesquels elles disposent des informations et des connaissances nécessaires. Les positions de négoce sont évaluées quotidiennement à leur valeur de marché.

Principes du système de surveillance des risques de marché:

- mise en place d'une unité autonome de contrôle du risque;
- participation active du Conseil d'Administration et des Hautes Directions au processus de maîtrise des risques;
- examen, au sein de Cassa Lombarda, des rapports établis par l'unité autonome de contrôle, par des dirigeants d'un niveau hiérarchique et disposant d'un pouvoir de décision leur permettant d'imposer des réductions tant au niveau des positions individuelles que de l'exposition globale;
- application, au sein de Cassa Lombarda, du système de mesure du risque parallèlement à des limites internes de négoce et d'exposition;
- application, au sein de PKB Privatbank SA, du système de mesure des limites internes de négoce et d'exposition;
- audit indépendant du système de mesure, réalisé dans le cadre du processus de révision interne.

Afin de soutenir l'activité d'investissement et de contrôle du risque résultant des processus de gestion de son portefeuille, Cassa Lombarda SpA a adopté la plateforme informatique OBJ-FIN développée par Cedacri. Cet outil informatique constitue un des axes du système de contrôle. Grâce à ses caractéristiques, il assure une large couverture des marchés et des instruments financiers disponibles et la fiabilité des données relatives à l'exposition au risque.

La procédure OBJ-FIN intervient notamment aux stades suivants:

- gestion des données d'identification des titres;
- saisie des ordres en cours de procédure;
- suivi des positions en portefeuille (position keeping);
- pricing;

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

- évaluation de l'impact des stratégies;
- gestion du risque et contrôle des limites.

Cette procédure permet à l'unité de contrôle des risques de Cassa Lombarda de suivre en continu et en temps réel l'évolution du niveau de risque du portefeuille calculé avec la méthode VaR (Value at Risk, et plus précisément selon le modèle RiskMetrics), de manière à garantir que la gestion du portefeuille respecte le profil de risque défini par le Conseil d'Administration. Un aspect particulièrement intéressant de cette approche est qu'elle offre la possibilité de regrouper les mesures des VaR des différents portefeuilles de base pour établir la VaR globale de la Banque et de jauger ainsi les effets de la diversification.

Le risque de change relatif aux positions détenues par Cassa Lombarda et, de manière générale, couvertes systématiquement par sa trésorerie, fait l'objet d'ajustements (gains/pertes) trimestriels et est contrôlé au moins une fois par mois par les organes de surveillance.

#### **6.4. Risque de taux d'intérêt**

Les entités du groupe Coparfin SA ont défini une politique en matière de gestion, de contrôle et de surveillance du risque de taux. Cette politique définit le cadre général en matière de gestion et de contrôle du risque de taux, les responsabilités et les compétences des entités concernées ainsi que les limites.

La plupart des positions présentant un risque de taux concernent les crédits lombards, les crédits commerciaux, les investissements financiers et les dépôts des clients.

Le risque de taux est évalué et surveillé essentiellement par le biais des indicateurs d'impact sur le compte des résultats et sur la sensibilité des fonds propres (sensitivity). L'analyse du bilan par tranches de vie résiduelle révèle une concentration sur les positions classiques de dépôts de la clientèle et d'engagements sur la clientèle à très court terme.

La couverture des risques de taux de PKB Privatbank SA est assurée par des instruments financiers dérivés classiques (FRA et IRS).

Pour évaluer les risques de taux d'intérêt, PKB Privatbank SA a également recours à deux scénarios de crise inspirés de l'histoire des marchés financiers. Ces deux scénarios se fondent, d'une part, sur un effondrement soudain des taux et, d'autre part, sur une hausse inattendue des taux. Les indicateurs de risque obtenus en appliquant ces deux scénarios révèlent des valeurs très modestes en raison des taux relativement bas de la période actuelle et de la structure des échéances inscrites au bilan qui se concentrent sur le court terme.

Le Conseil d'Administration de Cassa Lombarda a réglementé l'activité et fixé des limites opérationnelles liées au montant total pouvant être détenu en portefeuille, à la durée et à la typologie des taux des titres. Ces limites s'expriment également en termes de VaR de capital utilisé et de perte maximale (stop loss). Le Conseil d'Administration a également prévu un système de procurations et fixé les modalités pour l'introduction de nouveaux instruments, marchés ou contreparties.

La position financière de Cassa Lombarda est suivie en temps réel par la procédure OBJ-FIN de Cedacri, qui constitue un outil d'aide à la décision pour l'Asset/Liability Management opérationnel et pour la gestion intégrée des positions. En plus des

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

fonctions Front Office typiques, les différents modules de la procédure mettent à disposition les outils nécessaires pour la gestion des portefeuilles et permettent de contrôler:

- l'évolution des opérations et des fonctions;
- le respect des limites d'exposition aux risques de taux, de change, de liquidité et de crédit;
- la performance prévue;
- la performance réelle.

Les fonctions disponibles pour la configuration organisationnelle du système permettent de structurer les différents compartiments en portefeuilles de base, reliés par une structure hiérarchique en arborescence. Les contrôles de premier niveau sont pris en charge par le Service Titres (Securities) de Cassa Lombarda.

Le Service Planification et Contrôles de Cassa Lombarda vérifie quotidiennement le respect des limites attribuées et se charge du reporting périodique au Conseil d'Administration et au Comité de trésorerie.

Le suivi du risque de taux s'effectue au sein de comités spécifiques de la Direction Générale (Trésorerie et ALCO). La consolidation des risques s'effectue au sein du Comité des risques du groupe en mettant en parallèle les situations des Banques.

### **6.5. Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est lié à la structure du bilan qui doit permettre de faire face à tout moment aux besoins opérationnels (risque d'échéance). Il est fortement tributaire des lignes de crédit octroyées par des établissements de crédit tiers (risque de refinancement). Les Conseils d'Administration des banques du groupe ont établi des règles fixant les rôles et les limites opérationnelles des fonctions concernées et régissant l'interaction avec les contreparties.

Le service Trésorerie des Banques est chargé de:

- financer les positions d'investissement et les opérations de vente-achat de la Banque, recourant pour ce faire essentiellement aux fonds propres et éventuellement au «Marché interbancaire des Dépôts»;
- gérer les déséquilibres et écarts résultant du métier de banque commerciale;
- assurer le bon fonctionnement de la chambre, des comptes réciproques et du système de paiement;
- s'acquitter enfin des obligations de réserve légale.

Il s'occupe également de gérer de manière efficace les flux entrants et sortants de la Banque. En plus des applications de gestion, il existe également des applications spéciales pour le suivi des échéances attendues.

Les dépôts directs chez Cassa Lombarda se maintiennent à un niveau élevé ce qui permet de laisser aux banques, de manière constante, une partie des investissements sous la forme de dépôts overnight. Des lignes de crédit sont néanmoins disponibles tant sur le marché interbancaire des dépôts E-Mid que dans le cadre d'accords réciproques afin de faire face à d'éventuelles périodes de tension.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

**6.6. Risque opérationnel**

Le risque opérationnel regroupe l'ensemble des risques liés aux systèmes, à l'organisation, aux processus et aux personnes.

Les risques opérationnels sont difficiles à quantifier et ils sont liés, par définition, aux processus opérationnels et à leurs ressources. Dans l'optique d'une réduction des risques opérationnels, les principaux facteurs pris en considération sont:

- l'organisation et les processus: les Banques garantissent la bonne exécution des tâches grâce à l'application des principes de séparation des fonctions, à la définition des responsabilités et à un système de contrôle interne;
- les compétences du personnel: la volonté des Banques est de se doter de personnel qualifié en mesure de répondre à sa stratégie et susceptible de s'identifier à la culture d'entreprise des Banques. Cette culture imprègne les membres de la Direction et les collaborateurs et se reflète également dans l'approche suivie par le Groupe en matière de maîtrise des risques;
- l'infrastructure et la technologie informatique: PKB Privatbank SA dispose de compétences internes et externes lui permettant d'assurer le développement et la maintenance «in-house» de son système informatique. Cette approche favorise l'intégration du système et permet le traitement automatique des transactions et la mise en œuvre d'un certain nombre de directives et de contrôles. En revanche, la quasi-totalité du système informatique de Cassa Lombarda est externalisée et confiée à Cedacri qui assure un niveau approprié de sécurité tant en termes de reprise après sinistre (Disaster Recovery) que de continuité des activités (Business Continuity) et toute l'assistance et la maintenance nécessaires.
- la sécurité: les sociétés du groupe ont mis en œuvre des mesures de sécurité spécifiques visant à éviter que des personnes non autorisées puissent accéder aux locaux où sont conservés des documents considérés comme «sensibles». Les Directions générales ont, depuis un certain temps déjà, établi un Plan de continuité générale visant à garantir la continuité de leurs activités. Elles y analysent en détail les différents scénarios envisagés et identifient les ressources minimales nécessaires pour y faire face.

Il a été notamment veillé à:

- développer une culture d'entreprise axée sur l'aide et l'assistance au client;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, une documentation interne complète accessible via l'intranet et qui aborde l'ensemble des métiers exercés et des services proposés;
- à faire adopter, chez Cassa Lombarda, le «Code de conduite du secteur bancaire et financier» élaboré par l'Association des banques italiennes et l'«Accord pour l'institution d'un bureau des réclamations ou d'un médiateur bancaire»;
- mettre en place, chez Cassa Lombarda, un système de suivi à distance de l'activité du réseau de Promoteurs financiers / Gestionnaires de fortune (Private Banker), s'appuyant sur une série d'indicateurs d'anomalies du même type que ceux indiqués par Assoreti;
- mettre en place chez Cassa Lombarda le «Modèle organisationnel» sur la

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

- responsabilité administrative et adopter un code éthique dans les deux Banques;
- compléter le projet «Disaster Recovery» et «Business Continuity» auquel ont participé toutes les fonctions des deux Banques et qui a abouti à l'élaboration du «Plan de continuité opérationnelle» et à la proposition d'actions et mesures visant à réduire l'exposition aux risques;
  - mettre en œuvres, au sein de Cassa Lombarda, la réglementation en matière d'abus de marché en agissant sur l'organisation interne afin de prévenir les conduites potentiellement irrégulières et en mettant en place des outils de suivi de l'activité de la clientèle;
  - appliquer au sein de Cassa Lombarda la réglementation Mi-FID en implémentant les mesures connexes en matière de:
    - classification et de profilage de la clientèle,
    - mise en place d'un service de conseil,
    - introduction des contrôles d'adéquation et de pertinence,
    - révision des contrats et définition des politiques de l'entreprise.

**6.7. Risque juridique**

Afin de prévenir les risques, les Banques du groupe Coparfin SA réglementent leurs activités, en particulier celles qui sont susceptibles d'avoir un impact sur l'extérieur, en accord avec les normes légales et déontologiques en vigueur dans le secteur bancaire tout en assurant la compréhension et la transparence des dispositions opérationnelles et contractuelles à l'égard de la clientèle.

**6.8. Risques de réputation et de «compliance»**

Le groupe limite son exposition au risque de réputation (d'image) en investissant de façon constante dans la formation et la sensibilisation du personnel à tous les niveaux, en maintenant une définition claire des processus de travail et des responsabilités et enfin en favorisant la diffusion d'une culture d'entreprise fondée notamment sur l'irréprochabilité et sur des normes déontologiques et professionnelles de premier ordre.

A cet égard, le groupe s'est doté d'une «Charte des valeurs» qui a fait l'objet de présentations et de discussions à tous les niveaux dans les différents établissements. Il dispose d'un service «Legal & Compliance» qui couvre toutes les tâches et activités liées à la compliance.

Dans le cadre de la réglementation contre le blanchiment des capitaux, un système de gestion visant à identifier les relations bancaires pouvant donner lieu à des risques juridiques et de réputation majeurs a également été mis en place au niveau du groupe.

Après traitement et évaluation sur la base d'une série de facteurs de risque, chaque relation de compte a été classée dans une catégorie appropriée. Les relations présentant un risque potentiellement élevé («High Risk» et «Medium Risk») ont été signalées aux responsables internes afin de les sensibiliser et les mobiliser davantage. L'installation du programme «World Check» chez Cassa Lombarda SpA en vue d'un screening automatique périodique viendra compléter le projet conçu et développé dans le cadre de la surveillance consolidée du groupe Coparfin SA.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

**7. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Les actions propres sont représentées uniquement par des titres de COFI détenus par la société elle-même. Ces titres ont été acquis avant 1980 et ont été éliminés au titre des retraitements IFRS. Ces titres ont été acquis à une valeur bien inférieure à la valeur nominale actuelle des titres. L'élimination de ces 218.000 actions à la valeur nominale actuelle (USD 11,50) a généré une diminution du capital de USD 2,5 millions et par corollaire un accroissement des réserves de USD 1,5 millions pour une valeur d'acquisition de USD 1 million.

Les Réserves de USD 19,8 millions (2007: USD 18,9 millions, nettes du retraitement pour actions propres) et les Résultats reportés de USD 9 millions (2007: USD 2,8 millions) correspondent aux réserves et aux résultats reportés dans les comptes sociaux de la société consolidante COFI.

**8. BÉNÉFICE PAR ACTION**

Le capital social de USD 230 millions est composé de 20 millions d'actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de USD 11,50 chacune.

Après élimination des actions propres (Note 7), il subsiste 19.782.000 actions donnant droit aux résultats. Il n'existe pas de catégories d'actions autres que les actions ordinaires, ni d'options sur actions, ni d'autres facteurs de dilution. Le bénéfice par action est de USD 0,68 (2007: USD 2,21).

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

INFORMATIONS PARTICULIÈRES  
SUR LES POSTES DU BILAN

## 9. CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>à vue</b>	<b>483.790</b>	<b>184.862</b>
<b>à terme</b>	<b>423.487</b>	<b>612.898</b>
■ jusqu'à 3 mois	404.291	607.768
■ plus de 3 mois à 1 an	19.196	5.130
<b>TOTAL</b>	<b>907.277</b>	<b>797.760</b>

## 10. CREANCES SUR LA CLIENTELE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>à vue</b>	<b>478.520</b>	<b>425.745</b>
<b>à terme</b>	<b>502.515</b>	<b>406.879</b>
■ jusqu'à 3 mois	344.228	272.507
■ plus de 3 mois à 1 an	104.060	97.949
■ plus de 1 an à 5 ans	28.072	20.267
■ plus de 5 ans	26.155	16.156
<b>TOTAL</b>	<b>981.035</b>	<b>832.624</b>

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>29.182</b>	<b>129.550</b>
■ des émetteurs publics et assimilés	25.528	91.701
■ d'autres émetteurs	3.654	37.849
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>11.542</b>	<b>28.127</b>
■ cotés	11.142	27.377
■ non cotés	400	750
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>11.658</b>	<b>12.842</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52.382</b>	<b>170.519</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

## 12. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>65.720</b>	<b>21.167</b>
■ des émetteurs publics et assimilés	55.053	14.118
■ d'autres émetteurs	10.667	7.049
<b>Titres à revenu variable</b>	<b>530</b>	<b>865</b>
■ cotés	0	865
■ non cotés	530	0
<b>TOTAL</b>	<b>66.250</b>	<b>22.032</b>

## 13. PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE part détenue directement ou indirectement par le Groupe

en milliers de USD	31.12.2008		31.12.2007	
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat
Anthilia Capital Partners SpA, Milan	2.669	(967)	2.947	(145)
Cortefranca SpA, Milan	1.543	(49)	870	713
Distillerie Pietrasanta Srl, Milan	1.263	5.247	1.346	(23)
Heptagon Investments Ltd, Tortola	681	34	859	(3)
Immobilière Namur Sablon SA, Bruxelles	3.070	(2.566)	6.002	(464)
Lombarda & Associati Srl, Milan	129	2	130	5
Milano Luxury Company SpA, Milan	3.128	(124)	3.769	147
Trabaldo Togna SpA, Biella	5.189	(240)	4.987	415
	<b>17.672</b>	<b>1.337</b>	<b>20.910</b>	<b>645</b>
<b>Total des fonds propres (part du Groupe)</b>	<b>19.009</b>		<b>21.555</b>	

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse. Aucun établissement de crédit n'est à dénombrer.

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des valeurs immobilisées est renseignée en page 68.

Certaines sociétés du Groupe réalisent des opérations de promotion immobilière. Ces immeubles acquis ou destinés dès le départ à être cédés ont été classés en Immeubles destinés à la vente. L'activité liée à ces immeubles a engendré un produit net de USD 0,4 millions (2007: USD 0,3 millions).

La valeur estimée au 31 décembre 2008 des immeubles de placement est de USD 36

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR LES POSTES DU BILAN

millions (2007: USD 40 millions). L'impact net en compte de résultat de la gestion des immeubles de placement est un produit de USD 2,6 millions (2007: USD 2,3 millions).

Le montant des dotations aux amortissements relatifs aux immeubles de placement pour un montant de USD 0,8 millions (2007: USD 0,3 millions) est repris sous la rubrique Autres charges d'exploitation dans les compte des profits et pertes.

Les immobilisations incorporelles dénommées Fonds de commerce représentent la clientèle acquise en 2004, lors de la fusion absorption de la Banca Monte Paschi (Suisse) par PKB Privatbank AG.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (SUITE)

	<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2007</b>	<b>Différence de change</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>108.795</b>	<b>476</b>
a) Immobilisations d'exploitation	86.532	601
Terrains et constructions	60.159	92
Machines et outillage industriel	7.681	292
Autres installations, outillage et mobilier	18.692	217
b) Immobilisations de placement	16.911	112
Immobilisations en cours, acomptes versés	743	(32)
Immeubles de placement	16.168	144
c) Immobilisations disponibles à la vente	5.352	(237)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13.670</b>	<b>797</b>
a) Concessions, brevets, licences	778	(36)
b) Fonds de commerce	12.892	833
		<b>Cumul des réductions de valeur au 31.12.2007</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>(28.477)</b>
a) Immobilisations d'exploitation		(24.155)
Terrains et constructions		(8.989)
Machines et outillage industriel		(5.582)
Autres installations, outillage et mobilier		(9.584)
b) Immobilisations de placement		(4.322)
Immobilisations en cours, acomptes versés		(305)
Immeubles de placement		(4.017)
c) Immobilisations disponibles à la vente		0
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>(5.175)</b>
a) Concessions, brevets, licences		(647)
b) Fonds de commerce		(4.528)

<b>Acquisitions (sortie) de l'exercice</b>	<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2008</b>	<b>Cumul des réductions de valeur au 31.12.2008</b>	<b>Valeur nette au 31.12.2008</b>	<b>Valeur nette au 31.12.2007</b>
<b>5.060</b>	<b>114.331</b>	<b>(32.438)</b>	<b>81.893</b>	<b>80.318</b>
7.804	94.937	(27.287)	67.650	62.377
3.316	63.567	(9.664)	53.903	51.170
2.369	10.342	(7.792)	2.550	2.099
2.119	21.028	(9.831)	11.197	9.108
(2.235)	14.788	(5.151)	9.637	12.589
0	711	(339)	372	438
(2.235)	14.077	(4.812)	9.265	12.151
(509)	4.606	0	4.606	5.352
<b>365</b>	<b>14.832</b>	<b>(7.001)</b>	<b>7.831</b>	<b>8.495</b>
365	1.107	(827)	280	131
0	13.725	(6.174)	7.551	8.364

<b>Différence de change</b>	<b>Reprises (Dotation) de l'exercice</b>	<b>Cumul des réductions de valeur au 31.12.2008</b>
<b>252</b>	<b>(4.213)</b>	<b>(32.438)</b>
208	(3.340)	(27.287)
176	(851)	(9.664)
(229)	(1.981)	(7.792)
261	(508)	(9.831)
44	(873)	(5.151)
15	(49)	(339)
29	(824)	(4.812)
0	0	0
<b>(271)</b>	<b>(1.555)</b>	<b>(7.001)</b>
40	(220)	(827)
(311)	(1.335)	(6.174)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIERES SUR LES POSTES DU BILAN

### 15. AUTRES ACTIFS

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Transactions en cours	0	10.324
Transactions en association	13.271	16.834
Autres	20.469	23.122
<b>TOTAL</b>	<b>33.740</b>	<b>50.280</b>

### 16. ECARTS D'ACQUISITION

Les valeurs mentionnées ci-dessous correspondent aux valeurs nettes au 31 décembre 2003, pour toutes les sociétés incluses dans le périmètre à cette date.

Contrairement aux normes luxembourgeoises les normes IFRS n'autorisent pas l'amortissement systématique des écarts d'acquisition.

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Intégration globale</b>		
■ solde net au début de l'exercice	14.827	14.638
■ mouvements au cours de l'exercice	0	189
<b>Solde net à la fin de l'exercice</b>	<b>14.827</b>	<b>14.827</b>
<b>Mise en équivalence</b>		
■ solde net au début de l'exercice	220	220
■ mouvements au cours de l'exercice	0	0
<b>Solde net à la fin de l'exercice</b>	<b>220</b>	<b>220</b>
<b>Valeur nette totale du goodwill à la fin de l'exercice</b>	<b>15.047</b>	<b>15.047</b>

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire sur les écarts existants ou créés.

### 17. DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>à vue</b>	<b>39.908</b>	<b>20.620</b>
<b>à terme</b>	<b>35.431</b>	<b>51.779</b>
■ jusqu'à 3 mois	20.005	35.765
■ plus de 3 mois à 1 an	426	12.743
■ plus de 1 an à 5 ans	0	3.271
■ plus de 5 ans	15.000	0
<b>TOTAL</b>	<b>75.339</b>	<b>72.399</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

Le groupe et ses filiales n'ont pas enregistré de défauts de contractuels ou d'une quelconque autre nature liés à leurs engagements financiers.

#### 18. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>5.043</b>	<b>4.029</b>
■ jusqu'à 3 mois	5.043	4.029
<b>Autres dettes</b>	<b>1.602.330</b>	<b>1.389.880</b>
■ à vue	<b>515.386</b>	<b>297.644</b>
■ à terme	<b>1.086.944</b>	<b>1.092.236</b>
■ jusqu'à 3 mois	1.044.201	1.073.527
■ plus de 3 mois à 1 an	9.304	6.038
■ plus de 1 an à 5 ans	10.014	12.671
■ plus de 5 ans	23.425	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.607.373</b>	<b>1.393.909</b>

#### 19. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>35.635</b>	<b>0</b>
■ jusqu'à 3 mois	12.533	0
■ plus de 3 mois à 1 an	23.055	0
■ plus de 1 an à 5 ans	47	0
<b>TOTAL</b>	<b>35.635</b>	<b>0</b>

Pendant l'exercice en examen, Cassa Lombarda Spa a émis un emprunt obligataire en trois tranches, qui a été entièrement et immédiatement souscrit par la clientèle, pour un montant global de EUR 25,1 millions, inscrit au bilan à EUR 25,3 millions, taux variable annuel 5%, coupon semestriel, échéance dernières tranches octobre 2010.

#### 20. AUTRES PASSIFS

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Transactions en cours	14.299	10.310
Autres	22.761	26.137
<b>TOTAL</b>	<b>37.060</b>	<b>36.447</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU BILAN

### 21. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	<b>11.191</b>	<b>8.739</b>
■ régime à cotisations définies	2.538	2.538
■ régime à prestations définies	8.653	6.201
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>15.864</b>	<b>22.883</b>
■ pour impôts courants	2.873	8.047
■ pour impôts différés	12.991	14.836
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>20.694</b>	<b>16.116</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47.749</b>	<b>47.738</b>

D'autres informations sur les impôts de l'exercice sont données à la Note 30.

#### 21.1. Provisions pour impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences bilantaires suivantes:

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Portefeuilles titres	(104)	(10)
Actifs corporels	3.888	3.480
Actifs incorporels	1.472	1.630
Crédits et risques	7.854	9.694
Autres	(119)	42
<b>TOTAL</b>	<b>12.991</b>	<b>14.836</b>

### 22. VARIATION DE LA RÉSERVE DE REEVALUATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Réserve au début de l'exercice	54	611
Différence de change	(9)	69
Gains (pertes) nets non réalisés	(6.347)	(1.144)
Gains réalisés	0	204
Pertes réalisées	(314)	0
Impôts différés	1.445	314
<b>Réserve en fin d'exercice</b>	<b>(5.171)</b>	<b>54</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

INFORMATIONS PARTICULIÈRES  
SUR LES POSTES DU COMPTE  
DE PROFITS ET PERTES

## 23. INTERETS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances envers la clientèle	53.608	38.412
Créances envers les établissements de crédit	27.193	29.112
Portefeuille de transactions	4.478	4.571
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	772	669
<b>TOTAL</b>	<b>86.051</b>	<b>72.764</b>

## 24. INTERETS ET CHARGES ASSIMILÉS

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers la clientèle	(26.954)	(19.726)
Dettes envers les établissements de crédit	(13.316)	(13.922)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	(774)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(41.044)</b>	<b>(33.648)</b>

## 25. GAINS (PERTES) NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR LE RESULTAT

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Titres à revenu fixe	417	(1.616)
Titres à revenu variable hors dividendes	(42.326)	(273)
Dividendes	41.429	6.981
Réévaluation (Réductions de valeurs) du portefeuille	(4.169)	3.158
Change et autres	5.347	2.617
<b>TOTAL</b>	<b>698</b>	<b>10.867</b>

Tous les titres figurant dans cette rubrique sont destinés au *trading*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

#### 26. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Produits sur immobilisations de placement	3.765	3.308
Produits sur immobilisations détenus pour la vente	382	3.002
Produits sur immobilisations d'exploitation	0	386
Autres produits de l'actif circulant	3.875	0
Reprises de provisions	2.596	0
Autres produits	4.027	5.991
<b>TOTAL</b>	<b>14.645</b>	<b>12.687</b>

#### 27. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Charges sur immobilisations de placement	(1.125)	(1.104)
Charges sur immobilisations détenues pour la vente	(24)	(2.717)
Charges sur autres immobilisations corporelles	(582)	0
Charges sur immobilisations incorporelles	(229)	0
Autres charges de l'actif circulant	(5.474)	0
Autres Charges	(2.807)	(2.049)
<b>TOTAL</b>	<b>(10.241)</b>	<b>(5.870)</b>

#### 28. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Frais de personnel</b>	<b>(62.012)</b>	<b>(47.785)</b>
■ salaires et traitements	(52.223)	(39.552)
■ charges sociales	(9.789)	(8.233)
<b>Frais administratifs et autres</b>	<b>(28.336)</b>	<b>(23.718)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(90.348)</b>	<b>(71.503)</b>

##### 28.1. Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi - indemnités de fin de carrière (Note 5.4)

Trois sociétés du Groupe ont octroyé des avantages postérieurs à l'emploi aux membres du personnel: COFI (régimes à cotisations définies), PKB Privatbank AG, Lugano et Cassa Lombarda Spa, Milan (régime à prestations définies). Dans les trois cas, il s'agit d'indemnités de fin de carrière.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

**28.2. Rapprochement entre les actifs et les passifs comptabilisés au bilan**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur des actifs des régimes	65.756	66.040
Valeur actualisée des obligations des régimes	(78.805)	(70.652)
Situation de financement	(13.049)	(4.612)
Pertes actuarielles non reconnues	10.841	2.377
Coût des services passés non reconnu	0	1.442
<b>Obligation nette comptabilisée au bilan</b>	<b>(2.208)</b>	<b>(793)</b>

Le groupe a enregistré durant l'exercice 2008 en résultat l'intégralité du coût des services passés non encore reconnus.

**28.3. Variations de la valeur actualisée des obligations**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Obligations au début de l'exercice	(70.652)	(62.274)
Ecart de conversion	(3.737)	(5.468)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(2.431)	(2.738)
Contributions des participants	(1.501)	(1.138)
Coût financier (intérêts)	(2.378)	(1.816)
Gains (Pertes) actuariels(elles)	(1.354)	2.176
Prestations payées	3.248	606
<b>Obligations à la fin de l'exercice</b>	<b>(78.805)</b>	<b>(70.652)</b>

**28.4. Variations de la juste valeur des actifs du régime de prestations**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Juste valeur des actifs au début de l'exercice	66.040	56.385
Ecart de conversion	3.379	4.923
Rendement attendu	2.394	2.057
Gains (pertes) actuariels(elles)	(6.855)	(629)
Contributions des employés	1.501	1.138
Contributions des employeurs	2.327	2.109
Prestations payées	(3.030)	57
<b>Juste valeur des actifs à la fin de l'exercice</b>	<b>65.756</b>	<b>66.040</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

**28.5. Composante de la charge de l'exercice au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Régimes à prestations définies</b>	<b>(3.837)</b>	<b>(1.514)</b>
■ coût des services de la période	(2.400)	(2.467)
■ coût financier (intérêts)	(2.363)	(1.707)
■ rendement attendu	2.441	2.660
■ coût des services passés	(1.515)	0
<b>Régimes à cotisations définies</b>	<b>(1.974)</b>	<b>(1.508)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(5.811)</b>	<b>(3.022)</b>

**28.6. Principales hypothèses actuarielles**

en %	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'actualisation	2,50%	2,88%
Taux de rendement attendu des actifs	2,50%	3,50%
Taux d'augmentation future des salaires	1,25%	2,00%
Taux d'augmentation future des retraites	2,00%	2,00%

**28.7. Effectifs du Groupe**

	31.12.2008	31.12.2007
Salariés occupés à plein temps	379	358

**29. COUT DU RISQUE**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Augmentation des provisions	(7.783)	(250)
Reprises de provisions	366	1.428
Récupérations nettes sur créances amorties	112	10
Variations des autres provisions	(1.497)	0
Autres	(37)	(78)
<b>TOTAL</b>	<b>(8.839)</b>	<b>1.110</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LES POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

### 29.1. Coût du risque, par nature d'actifs

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Prêts et créances envers la clientèle	(6.385)	734
Engagements hors bilan	(920)	0
Autres	(1.534)	376
<b>TOTAL</b>	<b>(8.839)</b>	<b>1.110</b>

### 30. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Impôts courants	(6.219)	(8.913)
Impôts différés	1.290	(159)
<b>TOTAL</b>	<b>(4.929)</b>	<b>(9.072)</b>

### 30.1. Formation de la charge d'impôts courants

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Résultat net</b>	<b>13.517</b>	<b>44.039</b>
<b>Éléments non imposables</b>	<b>(2.686)</b>	<b>(5.190)</b>
■ Dividendes	0	(3.435)
■ Provisions nettes de reprises de provisions	92	(823)
■ Charges d'exploitation	(53)	(758)
■ Résultat des sociétés mises en équivalence	(1.337)	(645)
■ Autres	(1.388)	471
<b>Éléments non déductibles</b>	<b>10.415</b>	<b>12.625</b>
■ Dépréciation immobilisations incorporelles	2.288	2.050
■ Charges d'exploitation	1.824	0
■ Autres	1.374	1.503
■ Impôts sur le résultat et autres	4.929	9.072
<b>Résultat de sociétés en pertes</b>	<b>12.671</b>	<b>731</b>
<b>Utilisation de pertes reportables</b>	<b>(2.413)</b>	<b>(5.710)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31.504</b>	<b>46.495</b>
Impôts sur le résultat	6.219	8.653
Autres impôts	0	260
Taux d'impôts moyen	19,74%	19,17%

Le taux d'impôts luxembourgeois applicable à Cofi est de 28,59 % (2007: 29,63 %).

Les sociétés faisant partie du Groupe sont soumises à des taux et modalités variables selon les pays.

Les autres impôts qui relèvent d'une base fiscale différente de la base d'imposition générale ont fait l'objet d'un reclassement en 2008. Ces impôts figurent désormais dans la catégorie Charges générales d'exploitation.

Le taux moyen porte sur le cumul des deux impôts.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

## AUTRES INFORMATIONS

## 31. POSTES HORS BILAN

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>399.220</b>	<b>828.642</b>
Aux établissements de crédit	205.018	393.935
A la clientèle	194.202	434.707
■ ouverture de crédits confirmés	5.317	4.563
■ opérations de change à terme	118.181	363.259
■ autres transactions	5.857	8.265
■ autres	64.847	58.620
<b>Engagements de financements reçus</b>	<b>324.688</b>	<b>749.260</b>
Des établissements de crédit	202.864	375.434
De la clientèle	121.824	373.826
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>60.082</b>	<b>114.055</b>
D'ordre des établissements de crédit	19.876	66.603
D'ordre de la clientèle	40.206	47.452
■ cautions administratives et fiscales	40.204	47.450
■ autres garanties	2	2
<b>Instruments financiers donnés en garantie</b>	<b>48.466</b>	<b>19.627</b>
Créances sur la clientèle	30.109	8.492
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18.357	11.135
<b>Opérations fiduciaires</b>	<b>1.456.192</b>	<b>1.856.362</b>

## 32. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

## 32.1. Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées est présentée à la Note 4 (intégration globale et sociétés mises en équivalence). Pour les premières citées, les transactions réalisées en cours d'exercice, ainsi que les soldes en date de clôture sont éliminés dans le processus de consolidation. Le périmètre ne reprend pas de société sous contrôle conjoint, de sorte que les informations ci-dessous relatives aux transactions avec les entreprises liées ne concernent que les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, soit les sociétés mises en équivalence.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

*a) encours des opérations avec les parties liées*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Actifs</b>	<b>482</b>	<b>6.023</b>
Créances sur la clientèle	361	5.511
Autres actifs	121	512
<b>Passifs</b>	<b>12.346</b>	<b>3.110</b>
Dettes envers la clientèle	12.346	3.110
<b>Engagements</b>	<b>128</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	128	0

*b) transactions réalisées avec les parties liées*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	227	143
Intérêts et charges assimilés	(317)	(28)

**32.2. Transactions avec les principaux dirigeants – parties liées**

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, les administrateurs et mandataires sociaux ou principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe ou de ses principales filiales.

Ont été prises en compte les sommes effectivement payées ou provisionnées par toutes les entités du Groupe au titre de rémunération, y inclus les cotisations patronales, jetons de présences et autres avantages de toute nature.

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Avantages à court terme	1.590	1.305
Indemnités de fin de contrat de travail	0	117
<b>TOTAL</b>	<b>1.590</b>	<b>1.422</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

### 33. REMUNERATION VERSEE AUX ORGANES DE LA SOCIETE

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Rémunération aux administrateurs de COFI dans le cadre de leurs différents mandats dans la Société et dans certaines filiales du Groupe	1.344	1.286

### 34. INFLUENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

La Note 4 reprend les informations relatives au périmètre de consolidation. La contribution des sociétés nouvellement consolidées par intégration globale, ou dont la participation a changé, est la suivante:

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Actif</b>	<b>(6.493)</b>	<b>899</b>
Créances sur banques et clientèle	4.065	0
Investissements financiers	225	0
Immobilisations corporelles	0	245
Ecart d'acquisition	0	149
Autres actifs	(10.783)	505
<b>Passif</b>	<b>(9.307)</b>	<b>107</b>
Dettes envers banques et clientèle	1.411	0
Dettes diverses	0	375
Autres passifs	(10.360)	0
Intérêts minoritaires	(358)	(268)

### 35. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont données aux pages suivantes. Le Groupe a retenu les secteurs suivants:

#### Secteurs économiques

- Banques: regroupant toutes les activités bancaires et à caractère financier
- Immobilier
- Agriculture
- Autres: regroupant les sociétés de prestations de services et activités résiduelles

#### Secteurs géographiques

- Europe
- Amériques: regroupant les activités aux Etats-Unis et à Antigua (W.I.)
- Australie.

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There are a number of reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of the main reasons is that people are living longer. The life expectancy at birth in the UK is now 78 years for men and 82 years for women. This is a significant increase on the 70 years for men and 75 years for women in 1950.

Another reason is that people are staying in the UK for longer. In 1950, only 10% of people aged 65 and over were living in the UK. This has increased to 25% in 1990. This is because people are more likely to stay in the UK for the rest of their lives, rather than moving to another country.

There are a number of implications of the increase in the number of people aged 65 and over. One of the main implications is that there will be a need for more care and support for older people. This is because many older people are unable to care for themselves and need help with everyday tasks.

Another implication is that there will be a need for more housing for older people. This is because many older people are unable to live in their own homes and need to move into care homes or other forms of accommodation.

There are a number of ways in which the government can meet the needs of older people. One way is to provide more care and support for older people. This can be done through a variety of means, including home care, day care, and residential care.

Another way is to provide more housing for older people. This can be done through a variety of means, including building new care homes, converting existing buildings into care homes, and providing subsidised housing for older people.

There are a number of challenges facing the government in meeting the needs of older people. One of the main challenges is the cost of care and support. This is because care and support for older people is expensive, and the government has a limited budget.

Another challenge is the shortage of staff to provide care and support for older people. This is because there are not enough people working in the care sector, and many of the people who do work in the care sector are leaving the profession.

There are a number of ways in which the government can address these challenges. One way is to increase the budget for care and support for older people. This can be done through a variety of means, including increasing taxes and cutting other government spending.

Another way is to attract more people to work in the care sector. This can be done through a variety of means, including offering higher wages, better working conditions, and more training opportunities.

There are a number of other ways in which the government can meet the needs of older people. One way is to provide more financial support for older people. This can be done through a variety of means, including increasing the state pension and providing other forms of financial support.

Another way is to provide more social support for older people. This can be done through a variety of means, including providing more opportunities for older people to get involved in community activities and providing more support for older people who are living alone.

**BILAN CONSOLIDÉ  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**  
(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	89.432	26.116	0	0
Créances sur établissements de crédit	895.557	792.566	11.719	4.302
Créances sur la clientèle	979.912	828.661	1.104	3.796
Instruments financiers disponibles à la vente	66.794	30.943	0	0
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	50.837	168.543	860	938
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	60.730	21.477	3.998	555
Participations mises en équivalence	11.005	18.649	8.004	2.906
Immobilisations corporelles	65.151	60.657	10.206	11.414
Immobilisations incorporelles	7.831	8.495	0	0
Autres actifs	19.160	30.941	407	1.677
Comptes de régularisation	5.824	8.908	956	654
Ecarts d'acquisition	13.138	13.134	1.720	1.724
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2.265.371</b>	<b>2.009.090</b>	<b>38.974</b>	<b>27.966</b>
Dettes envers des établissements de crédit	60.339	69.128	15.000	3.271
Dettes envers la clientèle	1.596.530	1.380.393	991	1.014
Instruments financiers dérivés	12.158	11.606	0	0
Dettes représentées par un titre	35.635	0	0	0
Autres passifs	34.861	33.107	1.410	2.300
Comptes de régularisation	5.778	5.735	393	189
Provisions pour risques et charges	47.693	47.683	48	47
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1.792.994</b>	<b>1.547.652</b>	<b>17.842</b>	<b>6.821</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

Agriculture		Autres		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
0	0	1.189	20	90.621	26.136
0	0	1	892	907.277	797.760
0	0	19	167	981.035	832.624
0	0	0	0	66.794	30.943
0	0	685	1.038	52.382	170.519
0	0	1.522	0	66.250	22.032
0	0	0	0	19.009	21.555
6.417	8.153	119	94	81.893	80.318
0	0	0	0	7.831	8.495
13.271	16.834	902	828	33.740	50.280
0	0	6	24	6.786	9.586
189	189	0	0	15.047	15.047
<b>19.877</b>	<b>25.176</b>	<b>4.443</b>	<b>3.063</b>	<b>2.328.665</b>	<b>2.065.295</b>
0	0	0	0	75.339	72.399
9.843	12.496	9	6	1.607.373	1.393.909
0	0	0	0	12.158	11.606
0	0	0	0	35.635	0
789	1.040	0	0	37.060	36.447
0	0	10	9	6.181	5.933
0	0	8	8	47.749	47.738
<b>10.632</b>	<b>13.536</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>1.821.495</b>	<b>1.568.032</b>

**COMPTE DE PROFITS  
ET PERTES CONSOLIDÉ  
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS**

(en milliers de USD)

	Banques et finances		Immobilier	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	85.758	72.582	269	136
Intérêts et charges assimilées	(40.511)	(33.643)	(533)	0
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	1.168	10.730	(62)	143
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	32	1.070	0	0
Commissions perçues	83.074	83.220	0	0
Commissions versées	(11.785)	(13.803)	(102)	(6)
Autres produits d'exploitation	10.848	5.734	3.695	6.137
Autres charges d'exploitation	(7.682)	(1.681)	(2.550)	(4.166)
Frais généraux administratifs	(88.709)	(70.035)	(1.058)	(1.005)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(5.293)	(4.944)	(4)	(8)
Coût du risque	(8.951)	1.100	0	0
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	(3.861)	(45)	5.198	690
Autres gains (pertes) nets sur participations	226	494	0	0
Résultat avant impôts	14.314	50.779	4.853	1.921
Impôts sur les bénéfices	(4.501)	(8.691)	(412)	(361)
Résultat net	9.813	42.088	4.441	1.560
dont intérêts minoritaires	(37)	18	66	235
<b>Résultat net de l'exercice (part du groupe)</b>	<b>9.850</b>	<b>42.070</b>	<b>4.375</b>	<b>1.325</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

<b>Agriculture</b>		<b>Autres</b>		<b>Total</b>	
<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
0	0	24	46	86.051	72.764
0	0	0	(5)	(41.044)	(33.648)
0	0	(408)	(6)	698	10.867
0	0	0	0	32	1.070
0	0	46	44	83.120	83.264
0	0	0	0	(11.887)	(13.809)
72	810	30	6	14.645	12.687
0	0	(9)	(23)	(10.241)	(5.870)
(20)	0	(561)	(463)	(90.348)	(71.503)
0	0	(7)	(8)	(5.304)	(4.960)
0	0	112	10	(8.839)	1.110
0	0	0	0	1.337	645
0	0	0	0	226	494
52	810	(773)	(399)	18.446	53.111
0	0	(16)	(20)	(4.929)	(9.072)
52	810	(789)	(419)	13.517	44.039
0	0	0	0	29	253
<b>52</b>	<b>810</b>	<b>(789)</b>	<b>(419)</b>	<b>13.488</b>	<b>43.786</b>

**BILAN CONSOLIDÉ  
PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**  
(en milliers de USD)

	<b>Europe</b>	
	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	90.621	26.135
Créances sur établissements de crédit	639.639	387.001
Créances sur la clientèle	973.014	826.755
Instruments financiers disponibles à la vente	65.851	30.833
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	51.522	157.318
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29.390	19.338
Participations mises en équivalence	19.009	20.699
Immobilisations corporelles	74.429	71.014
Immobilisations incorporelles	7.831	8.495
Autres actifs	19.942	32.530
Comptes de régularisation	5.314	6.875
Ecarts d'acquisition	14.858	14.858
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1.991.420</b>	<b>1.601.851</b>
Dettes envers des établissements de crédit	60.339	69.128
Dettes envers la clientèle	1.200.684	923.297
Instruments financiers dérivés	12.158	11.606
Dettes représentées par un titre	35.635	0
Autres passifs	36.271	34.385
Comptes de régularisation	5.188	5.784
Provisions pour risques et charges	47.576	47.622
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1.397.851</b>	<b>1.091.822</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

Amériques		Australie		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
0	1	0	0	90.621	26.136
267.638	410.759	0	0	907.277	797.760
8.021	5.869	0	0	981.035	832.624
943	110	0	0	66.794	30.943
860	13.201	0	0	52.382	170.519
36.860	2.694	0	0	66.250	22.032
0	856	0	0	19.009	21.555
1.047	1.151	6.417	8.153	81.893	80.318
0	0	0	0	7.831	8.495
527	916	13.271	16.834	33.740	50.280
1.472	2.711	0	0	6.786	9.586
0	0	189	189	15.047	15.047
<b>317.368</b>	<b>438.268</b>	<b>19.877</b>	<b>25.176</b>	<b>2.328.665</b>	<b>2.065.295</b>
15.000	3.271	0	0	75.339	72.399
396.827	458.116	9.862	12.496	1.607.373	1.393.909
0	0	0	0	12.158	11.606
0	0	0	0	35.635	0
0	1.014	789	1.048	37.060	36.447
993	149	0	0	6.181	5.933
173	116	0	0	47.749	47.738
<b>412.993</b>	<b>462.666</b>	<b>10.651</b>	<b>13.544</b>	<b>1.821.495</b>	<b>1.568.032</b>

**COMPTE DE PROFITS  
ET PERTES CONSOLIDÉ  
PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE**

(en milliers de USD)

	<b>Europe</b>	
	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>
Intérêts et produits assimilés	72.947	56.574
Intérêts et charges assimilées	(27.139)	(15.826)
Gains (pertes) sur instruments financiers à la valeur de marché par le résultat	3.185	4.735
Gains (pertes) sur instruments financiers disponibles à la vente	32	1.070
Commissions perçues	80.995	81.417
Commissions versées	(11.398)	(13.581)
Autres produits d'exploitation	11.938	9.576
Autres charges d'exploitation	(8.542)	(4.989)
Frais généraux administratifs	(88.476)	(69.859)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(5.236)	(4.898)
Coût du risque	(8.839)	1.110
Quote-part du résultat net des participations mises en équivalences	1.337	648
Autres gains (pertes) nets sur participations	226	494
Résultat avant impôts	21.030	46.471
Impôts sur les bénéfices	(4.706)	(8.798)
Résultat net	16.324	37.673
dont intérêts minoritaires	(32)	19
<b>Résultat net de l'exercice (part du groupe)</b>	<b>16.356</b>	<b>37.654</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

Amériques		Australie		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
13.104	16.190	0	0	86.051	72.764
(13.905)	(17.822)	0	0	(41.044)	(33.648)
(2.487)	6.132	0	0	698	10.867
0	0	0	0	32	1.070
2.125	1.847	0	0	83.120	83.264
(489)	(228)	0	0	(11.887)	(13.809)
2.635	2.301	72	810	14.645	12.687
(1.699)	(881)	0	0	(10.241)	(5.870)
(1.836)	(1.636)	(36)	(8)	(90.348)	(71.503)
(68)	(62)	0	0	(5.304)	(4.960)
0	0	0	0	(8.839)	1.110
0	(3)	0	0	1.337	645
0	0	0	0	226	494
(2.620)	5.838	36	802	18.446	53.111
(223)	(274)	0	0	(4.929)	(9.072)
(2.843)	5.564	36	802	13.517	44.039
61	234	0	0	29	253
<b>(2.904)</b>	<b>5.330</b>	<b>36</b>	<b>802</b>	<b>13.488</b>	<b>43.786</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

### GESTION DU RISQUE

#### 36. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

##### 36.1. Actifs financiers, *la juste valeur*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	907.229	797.760
Créances sur la clientèle	981.186	838.326
Instruments financiers disponibles à la vente	66.794	30.942
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	52.382	170.519
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64.762	22.066
<b>TOTAL</b>	<b>2.072.353</b>	<b>1.859.613</b>

##### 36.2. Actifs financiers, *coût historique*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	907.230	797.760
Créances sur la clientèle	991.893	844.795
Instruments financiers disponibles à la vente	74.332	30.790
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	41.355	160.447
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	64.728	21.988
<b>TOTAL</b>	<b>2.079.538</b>	<b>1.855.780</b>

##### 36.3. Passifs financiers, *la juste valeur*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	75.338	72.527
Dettes envers la clientèle	1.607.273	1.393.778
Instruments financiers dérivés	12.158	11.606
Dettes représentées par un titre	35.635	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.730.404</b>	<b>1.477.911</b>

##### 36.4. Passifs financiers, *coût historique*

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	75.338	72.527
Dettes envers la clientèle	1.607.273	1.393.778
Instruments financiers dérivés	621	11.606
Dettes représentées par un titre	35.635	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.718.867</b>	<b>1.477.911</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**37. ACTIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE**

**37.1. Actifs financiers en USD**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	246.439	89.506
Créances sur la clientèle	44.374	33.186
Instruments financiers disponibles à la vente	11.855	11.998
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	1.912	10.062
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2.842	830
<b>TOTAL</b>	<b>307.422</b>	<b>145.582</b>

**37.2. Actifs financiers en EUR**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	473.911	90.729
Créances sur la clientèle	816.063	667.646
Instruments financiers disponibles à la vente	46.337	13.463
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	38.889	144.329
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	39.096	1.199
<b>TOTAL</b>	<b>1.414.296</b>	<b>917.366</b>

**37.3. Actifs financiers en CHF**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	152.291	224.488
Créances sur la clientèle	102.108	119.013
Instruments financiers disponibles à la vente	8.602	5.372
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	11.579	1.281
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24.312	20.003
<b>TOTAL</b>	<b>298.892</b>	<b>370.157</b>

**37.4. Actifs financiers en AUTRES devises**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit	34.636	393.037
Créances sur la clientèle	18.490	12.779
Instruments financiers disponibles à la vente	0	110
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	2	14.847
<b>TOTAL</b>	<b>53.128</b>	<b>420.773</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**38. PASSIFS FINANCIERS, DETAIL PAR DEVISE**

**38.1. Passifs financiers en USD**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	18.204	5.743
Dettes envers la clientèle	263.293	78.650
Instruments financiers dérivés	9	6.579
<b>TOTAL</b>	<b>281.506</b>	<b>90.972</b>

**38.2. Passifs financiers en EUR**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	38.147	31.864
Dettes envers la clientèle	1.198.227	734.325
Instruments financiers dérivés	784	2.420
Dettes représentées par un titre	35.588	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.272.746</b>	<b>768.609</b>

**38.3. Passifs financiers en CHF**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	3.883	30.333
Dettes envers la clientèle	111.590	533.901
Instruments financiers dérivés	11.365	0
Dettes représentées par un titre	47	0
<b>TOTAL</b>	<b>126.885</b>	<b>564.234</b>

**38.4. Passifs financiers en AUTRES devises**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Dettes envers des établissements de crédit	15.105	4.459
Dettes envers la clientèle	34.263	47.033
Instruments financiers dérivés	0	2.607
<b>TOTAL</b>	<b>49.368</b>	<b>54.099</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

### 39. ACTIFS FINANCIERS DÉPRÉCIÉS

#### 39.1. Perte de valeur

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle	6.592	32
Instruments financiers disponibles à la vente	6.347	1.144
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	4.099	12
<b>TOTAL</b>	<b>17.038</b>	<b>1.188</b>

#### 39.2. Revenu d'intérêts sur actifs dépréciés

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle	353	259
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	86	0
<b>TOTAL</b>	<b>439</b>	<b>259</b>

### 40. METHODE D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 40.1. Actifs financiers disponibles à la vente

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
valorisés par des prix publiés sur un marché actif	1.533	110
valorisation au coût	65.261	30.833
<b>TOTAL</b>	<b>66.794</b>	<b>30.943</b>

#### 40.2. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
valorisés par des prix publiés sur un marché actif	45.732	59.299
valorisation basées sur des données de marché observables	0	2.152
valorisation au coût	6.650	109.068
<b>TOTAL</b>	<b>52.382</b>	<b>170.519</b>

#### 40.3. Instruments financiers dérivés (passif)

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
valorisés par des prix publiés sur un marché actif	11.555	11.606
valorisation au coût	603	0
<b>TOTAL</b>	<b>12.158</b>	<b>11.606</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**40.4. Dettes représentées par un titre**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
valorisation au coût	35.635	0
<b>TOTAL</b>	<b>35.635</b>	<b>0</b>

**40.5. Titres avec valorisation non observable: variation de la différence**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Différence au début de l'exercice	330	861
Variation de taux de change	(16)	104
Différence sur nouvelles transactions	(375)	(839)
Montant reconnu dans le compte de résultat:		
■ suite à la décomptabilisation d'instruments financiers	(314)	204
<b>Différence à la fin de l'exercice</b>	<b>(375)</b>	<b>330</b>

**41. EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CREDIT HORS GARANTIES ET REHAUSSEMENT DE CREDIT**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	90.621	26.136
Créances sur établissements de crédit	907.277	797.760
Créances sur la clientèle	981.035	832.624
Instruments financiers disponible à la vente	66.794	30.943
Instruments financiers en valeur de marché par le résultat	52.382	170.519
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	66.250	22.032
Participations mises en équivalence	19.009	21.555
Immobilisations corporelles	81.893	80.318
Immobilisations incorporelles	7.831	8.495
Autres actifs	33.740	50.280
<b>TOTAL</b>	<b>2.306.832</b>	<b>2.040.662</b>
Engagements de financements donnés	399.220	828.642
Engagements de garantie donnés	60.082	114.055
<b>TOTAL</b>	<b>459.302</b>	<b>942.697</b>
<b>TOTAL EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT</b>	<b>2.766.134</b>	<b>2.983.359</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**42. CREANCES SUR LA CLIENTELE: QUALITE DU CREDIT**  
net de réductions de valeur

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Crédits à encours normal	974.992	822.811
Crédits échus, mais non provisionnés <sup>(1)</sup>	806	2.643
Crédits dépréciés	5.237	7.170
<b>TOTAL</b>	<b>981.035</b>	<b>832.624</b>

(1) Les crédits échus mais non provisionnés ont expirés depuis moins de 1 an (2007: < 3 mois)

**43. TYPOLOGIE DES CREDITS**

**43.1. Crédits à encours normal**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
prêts hypothécaires	267.935	205.407
prêts avec autres garanties	458.564	452.577
prêts sans aucune garantie	248.493	164.827
<b>TOTAL</b>	<b>974.992</b>	<b>822.811</b>

**43.2. Crédits échus, mais non provisionnés**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
prêts avec autres garanties	806	0
prêts sans aucune garantie	0	2.643
<b>TOTAL</b>	<b>806</b>	<b>2.643</b>

**43.3. Crédits dépréciés**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
prêts hypothécaires	0	4.186
prêts avec autres garanties	5.228	365
prêts sans aucune garantie	9	2.619
<b>TOTAL</b>	<b>5.237</b>	<b>7.170</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

44. CREANCES SUR LA CLIENTELE: NOTATION DU RISQUE DE CREDIT (RATING)  
limitées aux crédits à encours normal

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>HAUT NIVEAU</b> Niveau du risque minimum; le remboursement de crédit et des intérêts est sûr, même en cas de changements futurs des conditions économiques	783.514	620.583
<b>NIVEAU STANDARD</b> Bonne qualité du crédit; degré moyen de protection; la capacité réelle de remboursement est sûre, mais pas aussi sûre pour le futur	190.465	201.477
<b>NIVEAU INFÉRIEUR</b> Il existe la possibilité concrète que le crédit ou l'intérêt ne soit pas remboursé; garanties limitées	1.013	751
<b>TOTAL</b>	<b>974.992</b>	<b>822.811</b>

Rating selon notation interne	notations équivalentes	
	MOODY'S	S&P
haut niveau	Aaa, Aa	AAA, AA
niveau standard	A, Baa	A, BBB
niveau inférieur	Ba, B	BB, B

Certaines données relatives à l'exercice 2007 ont fait l'objet de reclassification à des fins de comparabilité.

La notation du risque de crédit (rating) est une classification faite dans le cadre du suivi du risque de crédit. Le rating résulte d'une évaluation effectuée par des personnes qualifiées en se fondant sur :

- l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur (contrepartie individuelle), en particulier pour ce qui a trait à son aptitude à rembourser ses dettes et à la probabilité d'une défaillance ;
- la qualité et la sécurité d'un actif (obligations ou actions) au vu de la santé financière de l'émetteur, qui permet d'apprécier la probabilité qu'un émetteur soit capable de payer les intérêts et le principal en temps et en heure.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**45. VARIATION DE LA PROVISION SUR CREANCES DOUTEUSES**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Provision au début de l'exercice	6.696	7.377
Effet de change	60	636
Dotations de l'exercice	6.757	724
Reprises de provisions	(74)	0
Provision utilisée	(2.526)	(2.041)
<b>Provision à la fin de l'exercice</b>	<b>10.913</b>	<b>6.696</b>

**46. CONCENTRATION DU RISQUE**

**46.1. Par secteur d'activité (\*)**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Industrie	34.215	24.089
Constructions	13.300	11.912
Immobilier	52.148	21.260
Services financiers	181.080	168.966
Autres	700.292	606.397
<b>TOTAL</b>	<b>981.035</b>	<b>832.624</b>

(\*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur  
Certaines données relatives à l'exercice 2007 ont fait l'objet de reclassification à des fins de comparabilité.

**46.2. Par zone géographique (\*)**

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Europe (Euro zone)	752.411	579.301
Europe (non-Euro zone)	100.145	102.682
Amériques	112.284	136.532
Autres	16.195	14.109
<b>TOTAL</b>	<b>981.035</b>	<b>832.624</b>

(\*) à la date de clôture, compte tenu des corrections de valeur

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

47. RISQUE DE LIQUIDITE: Analyse Actif/Passif par catégorie d'échéance

(en milliers de USD)	à vue		jusqu'à 3 mois	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales, CCP	90.621	26.136	0	0
Créances sur établissements de crédit	483.790	184.862	404.291	607.768
Créances sur la clientèle	478.520	425.744	344.228	272.507
Instruments financiers disponibles à la vente	706	1.952	41.919	28.550
Instruments financiers en FVTPL	10.739	28.085	15.584	27.912
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	830	601	4.857	3.116
Participations mises en équivalence	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	56.421	51.057	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Autres actifs	13.918	22.971	0	0
Comptes de régularisation	5.506	9.014	747	0
Ecarts d'acquisition	0	0	0	0
<b>Total Actif</b>	<b>1.141.051</b>	<b>750.422</b>	<b>811.626</b>	<b>939.853</b>
Dettes envers des établissements de crédit	39.908	20.620	20.005	35.765
Dettes envers la clientèle	518.674	300.069	1.045.183	1.075.131
Instruments financiers dérivés	12.158	9.491	0	2.115
Dettes représentées par un titre	0	0	12.533	0
Autres passifs	30.394	28.255	0	4.910
Comptes de régularisation	5.652	5.713	326	0
Provisions pour risques et charges	36.564	32.863	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>643.350</b>	<b>397.011</b>	<b>1.078.047</b>	<b>1.117.921</b>

plus de 3 mois à 1 an		plus de 1 an à 5 ans		plus de 5 ans		Total	
31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
0	0	0	0	0	0	90.621	26.136
19.196	5.130	0	0	0	0	907.277	797.760
104.330	97.949	27.811	20.268	26.146	16.156	981.035	832.624
826	0	7.821	0	15.522	441	66.794	30.943
18.305	25.291	1.691	35.999	6.063	53.232	52.382	170.519
6.848	3.850	43.553	11.796	10.162	2.669	66.250	22.032
0	0	0	0	19.009	21.555	19.009	21.555
4.173	4.968	6.173	6.507	15.126	17.786	81.893	80.318
38	53	242	84	7.551	8.358	7.831	8.495
3.187	6.131	3.923	5.771	12.712	15.407	33.740	50.280
533	572	0	0	0	0	6.786	9.586
0	0	0	0	15.047	15.047	15.047	15.047
<b>157.436</b>	<b>143.944</b>	<b>91.214</b>	<b>80.425</b>	<b>127.338</b>	<b>150.651</b>	<b>2.328.665</b>	<b>2.065.295</b>
426	12.743	0	3.271	15.000	0	75.339	72.399
9.304	6.038	10.787	12.671	23.425	0	1.607.373	1.393.909
0	0	0	0	0	0	12.158	11.606
23.055	0	47	0	0	0	35.635	0
5.877	2.242	789	0	0	1.040	37.060	36.447
203	220	0	0	0	0	6.181	5.933
521	3.036	(851)	9.301	11.515	2.538	47.749	47.738
<b>39.386</b>	<b>24.279</b>	<b>10.772</b>	<b>25.243</b>	<b>49.940</b>	<b>3.578</b>	<b>1.821.495</b>	<b>1.568.032</b>

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

#### 48. RISQUES DE MARCHÉ

##### 48.1. Risque de change

Une variation de 10 % du cours de change du franc suisse résulterait en une charge de USD 1 million (2007: USD 1,8 millions); elle n'aurait aucun effet dans les fonds propres.

Une variation de 10 % du cours de change de l'euro résulterait en une charge de USD 1,8 millions (2007: USD 1,6 millions) et un effet dans les fonds propres de USD 2,3 millions (2007: USD 1,3 millions).

Une variation de 10 % du cours de change du dollar américain n'aurait pas d'impact sur le résultat du groupe et un effet dans les fonds propres de USD 1,3 millions (2007: USD 1,3 millions).

##### 48.2. Risque de prix

Une variation, à la baisse des valeurs de marché, de 30 % des titres en portefeuille entraînerait une charge de USD 13,7 millions (2007: USD 18,4 millions); l'effet sur les fonds propres serait de USD 0,5 millions (2007: aucun effet).

##### 48.3. Risque d'intérêt

Une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les encours en franc suisse entraînerait un impact de USD 1,3 millions (2007: USD 2,2 millions); la même variation sur les encours en euro aurait un effet de USD 0,5 millions (2007: USD 0,1 millions), tandis que pour les encours en dollar américain l'effet serait de USD 0,1 millions (2007: USD 0,3 millions).

#### 49. GESTION DU CAPITAL limité aux filiales du secteur bancaire

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base	384.421	367.035
Fonds propres complémentaires	24.466	25.613
Déductions	(34.777)	(32.766)
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>374.110</b>	<b>359.882</b>
<b>Fonds propres prudentiels requis</b>	<b>152.316</b>	<b>115.609</b>
<b>Positions pondérées en fonction du risque</b>	<b>1.836.092</b>	<b>1.446.025</b>
RATIO TIER 1	20,94%	25,38%
RATIO GLOBAL	20,38%	24,89%

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008  
AUTRES INFORMATIONS

**50. RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Conformément à la faculté admise par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 suite à la crise des marchés financiers internationaux, le Groupe a jugé opportun de reclasser certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction qui présentent une forte absence de transactions.

Ces instruments ont été transférés de la catégorie titres en valeur de marché par le résultat dans le portefeuille de titres disponibles à la vente.

en milliers de USD	31.12.2008	31.12.2007
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Valeur au bilan à la date du reclassement	23.528	0
Juste valeur à la date du reclassement	23.136	0
Gains (Pertes) de valeur à la date du reclassement	(392)	0
Juste valeur à la clôture	22.926	0
Gains (Pertes) de valeur à la clôture	(210)	0

Le flux de trésorerie attendu et jugé recouvrable s'élève à USD 35,2 millions.

Le taux moyen d'intérêt effectif s'élève à 5,03 %.

La valeur nominale des titres reclassés se monte à USD 23,2 millions.



Aux actionnaires de  
**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA  
 FINANCE ET L'INDUSTRIE**  
 Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 9539

180, rue des Aubépines  
 L-1145 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES

### Rapport sur les comptes consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juin 2008, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations dans les capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées par l'Union Européenne). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de **Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie** au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (telles qu'adoptées par l'Union Européenne).

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

Luxembourg, le 3 juin 2009

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. DECAEN', written over a horizontal line.

Laurent DECAEN  
Associé

LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Frédéric Wagner** <sup>1, 2, 3</sup>

*Président*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 janvier 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en Droit

Administrateur de Banque Invik (Luxembourg), Luxembourg.

Administrateur délégué de Fisch Fund Services AG, Luxembourg.

Depuis 2004 : Conseiller indépendant, administrateur de sociétés.

1976-2003 : Fonctions dirigeantes auprès Dexia-BIL dans différents secteurs notamment le juridique, l'ingénierie patrimoniale, les fonds d'investissement, les crédits et en dernier lieu, celle de Président du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse). Nombreux mandats d'administrateur dans des sociétés d'investissement, bancaires, d'assurance, fiduciaires et immobilières à Luxembourg et à l'étranger.

**Massimo Trabaldo Togna** <sup>1</sup>

*Vice-Président*

n° d'actions COFI détenues: 0 <sup>(\*)</sup>

né le 26 juillet 1954

nationalité italienne

Licence en Droit, Université Cattolica, Milan.

Président de Cassa Lombarda SpA, Milan

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de PKB Privatbank SA, Lugano

**Jean Bodoni** <sup>3</sup>

*Administrateur*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 12 juillet 1949

nationalité luxembourgeoise

Ingénieur Commercial, Université de Nancy, France.

Administrateur Délégué de Experta Corporate and Trust Services SA, Luxembourg.

Président du Conseil d'Administration de Experta AG, Suisse.

Administrateur de sociétés.

1997-2002 : Directeur; Direction Corporate Engineering, Dexia-Bil

1996 : Directeur; Direction Product Management, Dexia-Bil

1994-1995 : Directeur; Direction Gestion Commerciale, Dexia-Bil

1971-1994 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg

**Americo Bortuzzo**<sup>1,2</sup>*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 janvier 1945

nationalité luxembourgeoise

Licence en Sciences Economiques et Financières (ICHEC), à Bruxelles.

Administrateur de sociétés.

- 2002-2004 : Membre du Comité de direction de Dexia Banque Privée (Suisse)
- 2000-2002 : Administrateur et dirigeant de filiales du groupe Dexia en Espagne
- 1996-2000 : Directeur du Bureau de représentation de BIL pour l'Amérique Latine à Montevideo
- 1988-1995 : Directeur du Bureau de représentation de BIL en Espagne
- 1971-1988 : Différentes fonctions auprès de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL)

**Robert Hoffmann**<sup>1</sup>*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 2 février 1950

nationalité luxembourgeoise

Docteur en droit.

Administrateur de plusieurs fonds d'investissement.

Administrateur de EFAMA (Fédération Européenne des Fonds d'Investissement)

Membre du Comité consultatif du Commerce extérieur.

Membre des Comités consultatifs Réglementation prudentielle, OPC, Fonds de pension et Valeurs mobilières auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Depuis 2007 : Conseiller du Président de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI)

- 2001-2007 : Directeur Général de l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement
- 1999-2001 : Avocat spécialisé en matière de fonds d'investissement dans l'étude Allen & Overy
- 1978-1998 : Fonctions dirigeantes auprès de plusieurs banques à Luxembourg et en Suisse

**Jean Noël Lequeue** <sup>1, 2</sup>*Administrateur indépendant*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 18 décembre 1946

nationalité belge

Licence en Sciences, UCL Louvain.

Diplôme complémentaire en gestion et administration des affaires, IAG, UCL Louvain.

Ingénieur chimiste et des industries agricoles, UCL, Louvain.

Depuis 2009 : Président de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers (ALCO)

Depuis 2006 : Administrateur de sociétés et conseiller indépendant

2003-2006 : Chief Compliance Officer du Groupe Dexia

1999-2003 : Membre du Comité de direction de Dexia-BIL

1993-2003 : Inspecteur général (Audit et Inspection) de BIL

1977-1992 : Fonctions dirigeantes auprès du Crédit Communal de Belgique

**Bruno Panigadi** <sup>3</sup>*Administrateur - secrétaire*

n° d'actions COFI détenues: 0

né le 11 novembre 1939

nationalité italienne

Licence en Sciences Economiques, Université Bocconi, Milan.

Expert-comptable.

Président de Quintia SpA, Milan

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

**Umberto Trbaldo Togna***Administrateur*n° d'actions COFI détenues: 14.900 <sup>(\*)</sup>

né le 24 septembre 1961

nationalité suisse

Licence en Sciences Economiques, Université de Genève.

Président de la Direction Générale de PKB Privatbank SA, Lugano (entré chez PKB en 1986).

Administrateur de Antipodes SA, Luxembourg

Administrateur de Plénitude SA, Luxembourg

Administrateur de Cassa Lombarda SpA, Milan

1 Comité nominations &amp; rémunérations

2 Comité d'audit & *compliance*

3 Comité de direction

(\*) contrôle indirectement n° 2.582.032 actions COFI SA (via environ 25,01% de Antipodes SA, Luxembourg et environ 25,01% de Plénitude SA, Luxembourg)

GOUVERNANCE  
D'ENTREPRISES:  
LA CHARTE

**Table des matières**

■ Préambule .....	108
■ Objectifs de la société .....	108
■ Valeurs .....	108
■ Stratégie .....	108
■ Les actionnaires .....	110
■ L'assemblée générale des actionnaires .....	110
■ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration .....	112
■ Annexe 1 : Critères d'indépendance .....	123
■ Annexe 2 : Procédure destinée à éviter les abus de marché .....	124

**Préambule**

Un bon régime de gouvernance d'entreprise favorise l'équilibre entre une stratégie basée sur la performance et l'adhésion à des systèmes fiables de gestion des risques et de contrôles internes. Un tel régime fait appel à la transparence et la responsabilité de tous les organes de la société et renforce la confiance des investisseurs. Il profitera en fin de compte à tous les intervenants économiques: actionnaires, personnel, clients et fournisseurs.

Par la présente charte, la Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie SA (COFI) adopte un régime de gouvernance d'entreprise conforme aux dix principes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de Luxembourg et s'oblige à respecter dans la gestion des affaires les règles énoncées dans cette charte et ses annexes. La charte sera adaptée à l'évolution de l'activité du groupe COFI et de l'environnement réglementaire.

Toutes les modifications apportées à la présente charte seront publiées dans le chapitre de gouvernance d'entreprise joint au rapport annuel et sur le site internet de COFI ([www.cofi.lu](http://www.cofi.lu)).

**Objectifs de la société**

Suivant les statuts, COFI a comme objet social «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations».

La création de valeur à long terme pour ses actionnaires, tout en assurant un revenu courant permettant le versement régulier d'un dividende, est le but que COFI s'est assigné.

Depuis des années l'objectif principal de la société consiste à créer cette plus-value à long terme en développant son pôle d'investissements bancaires.

Pour diversifier son portefeuille et réaliser des plus-values la société détient aussi des participations dans d'autres domaines.

Enfin, la société gère sa trésorerie par des placements sur le marché monétaire et dans des titres cotés en bourse ou des fonds d'investissement.

**Valeurs**

Le groupe COFI conduit ses affaires en respectant les valeurs suivantes: intégrité, responsabilité, loyauté, transparence, respect des droits des autres.

COFI cherche à créer de la valeur durable à long terme en professionnalisant de plus en plus sa démarche par l'écoute et le dialogue avec d'autres agents de la vie économique. L'optimisation de ses performances ne se fera jamais au détriment d'une gestion rigoureuse des risques et du strict respect des lois et règlements.

**Stratégie**

La stratégie première de COFI consiste à développer ses activités dans le domaine de la banque privée et de la gestion patrimoniale. Le Conseil d'administration et la direction

générale scrutent en permanence le marché pour identifier des opportunités d'investissements qui pourraient compléter l'activité bancaire et financière du groupe et engendrer des synergies créatrices de plus-value et de rentabilité. Ils s'entourent dans cette démarche des conseils avisés d'experts en la matière.

La société supporte les banques qu'elle contrôle, dans leurs efforts d'augmenter leur fonds de commerce et elle n'hésitera pas à mettre à leur disposition, sur la base d'une planification financière solide, les moyens supplémentaires nécessaires pour financer leur croissance organique interne.

A des fins de transparence, les participations bancaires et financières sont détenues dans une sous holding, Coparfin SA, Luxembourg, soumise en Suisse au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) qui exerce une surveillance consolidée selon les principes de Bâle2.

Dans un souci de diversification de son portefeuille, COFI investit aussi, par le biais de sociétés intermédiaires, dans des opérations immobilières, agricoles et industrielles, des secteurs en grande partie sans corrélation directe avec les marchés bancaire et boursier. Elle participe ainsi, en principe en association avec des partenaires ayant une expertise confirmée et une réputation de qualité dans le secteur immobilier, à des projets de développement ou de rénovation d'ensemble immobilier dans une optique de réalisation de plus-value à moyen terme. Lors de l'évaluation de ces opérations le Conseil d'administration porte une attention particulière à la situation des immeubles et au savoir-faire des promoteurs - développeurs.

Le Conseil d'administration analyse toute proposition d'investissement en se basant sur un ensemble de rapports d'expertise internes et externes. Sa décision est le résultat d'une approche qui tient compte à la fois d'études de marché, d'avis indépendants, d'une évaluation approfondie des chiffres comptables, de business plans fondés et d'une connaissance du management.

En cas de désinvestissement le Conseil s'efforce à réaliser le meilleur résultat pour la société et ses actionnaires.

COFI suit l'évolution et l'intégration de ses participations importantes par la délégation d'au moins un de ses administrateurs ou directeurs dans le Conseil de ses filiales, par une prise d'influence directe sur la composition des Conseils d'administration et des directions générales de ces sociétés ainsi que par le contrôle de leur politique et le suivi régulier de leurs résultats.

Enfin, COFI gère en permanence une trésorerie importante qui constitue les réserves lui permettant de saisir à tout moment de bonnes opportunités d'investissement à long ou moyen terme dans ses domaines stratégiques. Cette trésorerie est placée sur le marché monétaire, boursier et en fonds d'investissement, c'est-à-dire dans des instruments financiers liquides et réalisables à court terme. La gestion des titres est déléguée en principe aux professionnels des banques du groupe, les performances et le profil de risque de ces portefeuilles sont surveillés étroitement.

**Les actionnaires**

Le capital social de la société est fixé à 163.300.000 Euro représenté par vingt millions d'actions au porteur et sans valeur nominale.

La société compte de nombreux actionnaires détenant moins de 5% des actions et deux actionnaires institutionnels:

- Antipodes SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions;
- Plénitude SA, Luxembourg, détenant 25,81% des actions.

Ces deux actionnaires institutionnels sont liés dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

La société assure un traitement égal à ses actionnaires en tenant à leur disposition les informations pertinentes leur permettant d'exercer leurs droits.

Ces informations sont publiées sur le site internet de COFI.

**L'assemblée générale des actionnaires**

L'assemblée générale, légalement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. L'assemblée dispose des plus larges pouvoirs, notamment celui de ratifier tous les actes concernant la société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le troisième mercredi du mois de juin à onze heures. Le Conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Il sera notamment tenu de convoquer l'assemblée des actionnaires lorsqu'un groupe représentant au moins un dixième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour. Les avis de convocation contiendront l'ordre du jour de l'assemblée et les résolutions proposées par le Conseil d'administration. Un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un dixième du capital peuvent soumettre au Conseil d'administration des propositions concernant l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'administration cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Sous réserve des limitations prévues par la loi, toute action donne droit à une voix lors du vote de l'assemblée générale. Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire qui devra être actionnaire. Le Conseil d'administration détermine à cet effet la forme des mandats de procuration à employer pour participer aux votes de l'assemblée. Un formulaire type de mandat de procuration est mis à disposition sur le site Internet de la société.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration; si ce dernier est absent, par le Vice-président du Conseil d'administration; s'ils sont tous deux absents, par l'administrateur le plus âgé.

La société encourage la participation à l'assemblée générale. Le Président veille à ce que les actionnaires puissent exercer leurs droits en dialoguant avec le Conseil et en obtenant réponse à leurs questions pour autant qu'elles soient pertinentes et ne risquent

pas de porter préjudice à la société, aux actionnaires ou aux collaborateurs. Si le capital souscrit est entièrement représenté et si la totalité des administrateurs et commissaires sont présents en personne, les délibérations de l'assemblée générale seront considérées comme valables même si aucun avis de convocation n'a été envoyé.

Les décisions de l'assemblée seront publiées sur le site internet de COFI.

REGLEMENT D'ORDRE  
INTERIEUR DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE COFI

## 1. MISSION

Le Conseil d'administration (le Conseil) est l'organe en charge de la gestion de COFI. Il agit dans l'intérêt social et défend l'intérêt commun des actionnaires en veillant au développement durable de la société. Sur proposition ou après avis du Comité de direction, il décide, dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires, de la clientèle et du personnel, de la stratégie et de la politique générale de la société et de l'ensemble du groupe COFI.

Le Conseil veille au respect des principes de bonne gouvernance.

## 2. POUVOIR

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, *«Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs, qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale, seront de la compétence du Conseil d'administration».*

Le Conseil est compétent dans les matières suivantes:

- la stratégie de la société et du groupe;
- les valeurs déontologiques et sociales du groupe;
- le niveau de risque acceptable;
- les politiques clés;
- les comptes et budgets annuels et périodiques;
- les décisions importantes relatives à la conduite du groupe notamment en matière d'acquisition, de vente ou de fusion;
- les décisions sur des engagements dépassant un seuil de 700.000 EUR ou d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR, sauf délégations spéciales du Conseil;
- les délégations d'au moins un membre du Conseil d'administration dans les Conseils des participations importantes de COFI;
- la préparation et la présentation des rapports annuel et semi annuel ainsi que la communication publique des résultats et des événements importants de la société;
- l'organisation et la tenue des assemblées d'actionnaires conformément à la loi et les statuts ainsi que l'exécution des décisions de ces assemblées;
- l'évaluation régulière du respect des décisions et des budgets;
- l'intégrité des comptes;

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

- la supervision et les fonctions de contrôle interne et externe.

Tout en conservant la responsabilité des décisions et contrôles dont il a la charge, il se fait assister par des Comités spécialisés composés de certains de ses membres et d'experts externes:

- le Comité des nominations et des rémunérations;
- le Comité d'audit et de *compliance*;
- le Comité de direction.

Il a la faculté de déléguer certains aspects de la gestion journalière à un de ses membres ou au Comité de direction.

Il s'assure que les responsabilités envers l'ensemble des actionnaires sont remplies et il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses propres responsabilités.

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

### 3. ORGANISATION

Le Conseil est composé de minimum trois membres nommés par l'Assemblée générale. Il comporte au moins un tiers d'administrateurs non exécutifs, dont une majorité d'indépendants. Le Conseil fixe les critères d'indépendance dans une annexe au présent règlement.

L'élection des administrateurs est proposée par le Conseil à l'assemblée générale des actionnaires sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Conseil dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus, chaque candidat administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requise, au regard des autres mandats et fonctions importants qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire ou le Président du Conseil. Le Conseil crée un Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants avec le(s) commissaire(s) peuvent nommer un remplaçant temporaire et proposer la ratification de sa nomination à la prochaine assemblée générale.

Les nouveaux administrateurs reçoivent une information initiale adaptée et développent leurs connaissances et compétences en fonction des besoins de leurs responsabilités. Les mandats ont une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles.

### 4. REPARTITIONS DES TACHES

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les participants à ses réunions, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

#### **4.1. Le Président du Conseil**

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions (après consultation du Président du Comité de direction);
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de décision, de leur mise en œuvres et de manière plus générale au respect des règles que le Conseil s'est fixé ou qui lui sont fixées légalement et réglementairement;
- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et de conseil mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Comité de direction et plus spécialement son Président;
- veiller au respect des droits des actionnaires tant dans la préparation et la tenue de l'assemblée générale que dans la politique de communication active à leur égard.

#### **4.2. Le Vice-président du Conseil**

Le Conseil désigne également l'un des administrateurs comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Conseil. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

#### **4.3. Le Secrétaire**

Le Conseil se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Conseil. Il établit, en concertation avec le Président, les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

### **5. SEANCES ET PRISES DE DECISIONS**

Le Conseil s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe au moins quatre fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction de circonstances particulières. Le Président, le Vice-président ou deux administrateurs peuvent demander la convocation du Conseil.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président du Conseil. Les administrateurs reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les administrateurs avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Conseil fonctionne de façon collégiale sous la direction du Président, chaque administrateur intervenant également dans les délibérations et décisions du Conseil. Un quorum réunissant la moitié des administrateurs est nécessaire pour délibérer valablement. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par lettre, télégramme ou télécopie. En cas de partage, celui qui préside la réunion du Conseil, le Président, le Vice-président ou le plus âgé des administrateurs présents,

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

dispose d'une voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées par tous les administrateurs.

## 6. OBLIGATIONS

Chaque administrateur respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, l'administrateur en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Le temps à consacrer à la société par un administrateur doit comprendre la mise à jour des compétences et le développement des connaissances de la société et du groupe COFI, requises pour exercer correctement son mandat. Ces exigences sont généralement plus élevées lorsque l'administrateur est membre d'un des Comités spécialisés mis en place par le Conseil.

De même, tous les administrateurs, et suivant des critères plus stricts encore les administrateurs indépendants, se sont engagés lors de leur prise de mandat à exercer celui-ci en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires. Sur ce point également, toute évolution ou toute circonstance nouvelle susceptible de réduire l'indépendance d'un administrateur, par exemple le non-respect d'un critère repris en annexe 1, sera communiquée au Secrétaire et au Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque administrateur veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect. Il informe le Conseil des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion. Lors de la prochaine assemblée générale, les actionnaires sont informés, avant de procéder au premier vote de la séance, des matières où il existerait un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société.

Les administrateurs sont tenus à la confidentialité des informations reçues en leur qualité d'administrateur et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

## 7. TRANSACTIONS SUR TITRES COFI

De manière générale, les administrateurs sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Pour exercer leur mandat, les administrateurs sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant la société COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Président du Comité d'audit et de compliance (période d'interdiction).

Les administrateurs déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux administrateurs et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure en annexe éditée en application de la directive européenne, de la loi et de la circulaire CSSF dites d' «abus de marché». Les administrateurs sont tenus d'approuver et de respecter cette procédure interne.

## 8. COMITES SPECIALISES

Les Comités spécialisés sont mis en place par le Conseil pour examiner des questions spécifiques et aviser le Conseil qui garde la responsabilité des décisions prises de façon collégiale. Ces Comités sont composés d'administrateurs et d'un Président désignés par le Conseil. Ils peuvent faire appel en permanence ou occasionnellement à des experts non-membres du Conseil. Les Comités spécialisés établissent un compte-rendu de leur réunion et rendent systématiquement compte de leurs travaux au Conseil lors de la prochaine réunion.

Ils évaluent annuellement leur efficacité respective et proposent des améliorations éventuelles au Conseil.

### 8.1. Comité des nominations et des rémunérations

En matière de nomination le Comité:

- évalue les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour pourvoir un poste au sein du Conseil;
- étudie les propositions soumises par les actionnaires, le Conseil ou le Comité de direction sur la base d'informations détaillées sur les candidats;
- communique son avis au Conseil;
- assiste le Conseil dans la préparation de la recommandation du Conseil à l'assemblée générale;
- assiste également le Conseil dans le processus de nomination des membres du Comité de direction.

Pour tout poste à pourvoir, le Comité procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et nécessaires. Il étudie toutes les propositions

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

introduites par les actionnaires, le Conseil ou la Direction et introduit ses propres candidats. Le Comité recommande des candidats appropriés au Conseil d'administration qui arrête les candidatures à soumettre à l'assemblée générale. Les propositions de nomination soumise à l'assemblée générale sont accompagnées d'un avis du Conseil et des informations concernant les qualifications du candidat, ses fonctions et mandats importants, sa qualité (ou non) d'administrateur indépendant ainsi que le terme proposé pour le mandat.

Le Comité est également consulté avant toute cooptation d'un nouvel administrateur.

En matière de rémunération le Comité:

- assiste le Conseil dans la détermination des tantièmes et jetons de présence des administrateurs à proposer à l'assemblée générale des actionnaires et d'une politique de rémunération des membres des Comités;
- discute une fois l'an du fonctionnement et des performances des membres du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis;
- discute une fois l'an et hors de sa présence du fonctionnement et des performances du Président du Comité de direction sur la base d'éléments d'évaluation préalablement définis.

Le Président et le Vice-président du Conseil font partie du Comité des nominations et des rémunérations. La moitié de ses membres au moins doivent être des administrateurs indépendants.

L'administrateur qui préside le Comité de direction assiste aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations avec voix consultative et assume la fonction de Secrétaire.

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge utile et au moins une fois l'an.

## **8.2. Comité d'audit et de compliance**

Le Comité d'audit et de compliance:

- examine régulièrement l'efficacité du système de reporting financier, de contrôle interne et de gestion des risques;
- prend connaissance et approuve le plan annuel d'audit;
- contrôle le suivi du plan d'audit;
- entend l'auditeur interne au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- rencontre le réviseur d'entreprise au moins deux fois l'an et s'informe de ses travaux et de ses conclusions;
- aide le Conseil à contrôler la fiabilité et l'intégrité de l'information financière;
- aide le Conseil à s'assurer de la pertinence et de la cohérence des normes comptables;
- assiste le Conseil dans son examen annuel des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- assure l'interface du Conseil avec l'audit interne et le réviseur d'entreprise.

Le Comité d'audit et de compliance est composé du Président du Conseil, d'un administrateur indépendant et de l'auditeur interne, fonction qui peut être déléguée à un expert externe ou à un administrateur ayant les compétences requises.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Il se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et au moins quatre fois l'an.  
Il est présidé par un administrateur indépendant qui ne peut pas être le président du Conseil d'administration

L'auditeur interne et le réviseur d'entreprise ont, au-delà de leurs relations de travail régulières avec le Comité de direction, librement accès au Conseil d'administration, normalement via le Comité d'audit et de compliance. Ils peuvent notamment s'adresser directement au Président du Comité d'audit et de compliance et au Président du Conseil d'administration.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'audit interne, le Comité veille à son bon fonctionnement et est régulièrement informé de ses travaux.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le réviseur d'entreprise, le Comité:

- est informé du programme de travail du réviseur;
- peut émettre des recommandations sur ce programme;
- reçoit périodiquement une synthèse des travaux du réviseur;
- est informé en temps utile de tout problème mis en évidence lors de ces travaux;
- s'assure de l'indépendance et de l'objectivité du réviseur;
- reçoit un rapport reprenant toutes les relations existantes entre le réviseur et le groupe COFI;
- fixe une politique classant les services autres que d'audit en trois catégories, ceux que le réviseur peut prêter d'office, ceux que le réviseur peut prêter moyennant accord préalable du Comité d'audit et de compliance et ceux que le réviseur ne peut pas prêter;
- fait des recommandations au Conseil concernant la sélection, la nomination, la reconduction, la révocation ainsi que les rémunérations du réviseur d'entreprise;
- enquête, le cas échéant, sur les raisons de la démission de l'auditeur interne et recommande les mesures qui s'imposent.

### **8.3. Comité de direction**

#### *8.3.1. Mission*

La gestion journalière de COFI est confiée au Comité de direction (le Comité) par le Conseil d'administration (le Conseil) qui, sans se départir de ses propres prérogatives et responsabilités, lui confère ses pouvoirs à cet effet. Le Comité exécute les décisions du Conseil, participe à la préparation de ses décisions et veille au respect des obligations légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques de la société et du groupe.

#### *8.3.2. Pouvoirs et responsabilités*

Le Comité est compétent dans les matières suivantes:

- la gestion journalière de la société dans le respect des décisions du Conseil;
- le respect des lois, règles de gouvernance, réglementations et politiques de la société;
- la relation avec les autorités de supervision;
- la préparation exhaustive, ponctuelle, exacte et fiable des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques de la société;
- la présentation au Conseil d'une évaluation objective de la situation financière de la

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

société et du groupe;

- le suivi particulier des participations dites de contrôle;
- la supervision de la gestion de la trésorerie et du portefeuille titres de la société;
- la mise en place et l'évaluation régulière des contrôles internes nécessaires à la gestion des risques, au respect des règles applicables et de l'exécution correcte des pouvoirs délégués par le Conseil;
- la surveillance de l'exécution des travaux par les employés ou les prestataires de services externes auprès desquels certaines tâches sont sous-traitées.

Le Comité participe à la préparation des décisions à prendre par le Conseil, fournit en temps utile au Conseil toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations, met en œuvres les décisions du Conseil et lui rend compte régulièrement de l'exercice de ses responsabilités. Il assiste le Conseil dans l'organisation de ses réunions et des Assemblées générales.

La société est valablement engagée par la signature de deux membres du Comité de direction pour toutes les décisions à l'exception de celles qui relèvent directement du Conseil d'administration à savoir les décisions importantes notamment en matière:

- d'acquisition, de vente ou de fusion;
- d'engagement dépassant un seuil de 700.000 EUR sauf délégation spéciale du Conseil d'administration;
- d'actions en justice ou de procès dont la valeur du litige dépasse 350.000 EUR.

### *8.3.3. Organisation*

Le Comité est composé de minimum trois et de maximum cinq membres, administrateurs ou non, nommés par le Conseil. La présidence du Comité et celle du Conseil sont assumées par deux personnes distinctes.

Le choix des membres du Comité est arrêté par le Conseil sur la base de leur compétence et de leur expérience en sorte que le Comité dispose collégalement des qualifications et des contributions nécessaires pour assumer ses responsabilités. De plus chaque candidat s'engage à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises, au regard des autres mandats et fonctions qu'il exerce et dont il informera le Secrétaire et le Président du Conseil. Le Conseil fait appel au Comité des nominations et des rémunérations pour l'assister et le conseiller dans sa tâche de sélection et de proposition. Les nominations des membres du Comité de direction, autres que son Président, se font en concertation avec ce dernier.

### *8.3.4. Répartitions des charges*

Trois rôles spécifiques sont attribués par le Conseil parmi les membres du Comité, celui de Président et de Vice-président en son sein et celui de Secrétaire en support.

#### ■ Le Président du Comité

Le Président assume les charges et responsabilités suivantes:

- établir l'ordre du jour des réunions;
- veiller à la bonne tenue de la préparation des réunions, des délibérations, des prises de

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

décision, de leur mise en œuvres et de manière plus générale au respect des règles qui lui sont fixées légalement, réglementairement ou par les politiques de la société;

- développer un climat de confiance permettant des discussions ouvertes, des échanges constructifs en cas de divergences et l'adhésion aux décisions prises;
- établir des relations étroites, de soutien et d'avis mais respectueuses de la répartition des responsabilités respectives, avec le Conseil et plus spécialement son Président.

■ Le Vice-président du Comité

Le Conseil désigne également l'un des membres du Comité comme Vice-président afin de seconder le Président dans la direction des travaux du Comité. Le Vice-président apporte son soutien, ses avis et ses conseils au Président. Il le remplace dans ses rôles et responsabilités en cas d'indisponibilité.

■ Le Secrétaire

Le Comité se choisit un Secrétaire qui veille sous l'autorité du Président au respect des règles applicables au fonctionnement du Comité. Il établit en concertation avec le Président les procès-verbaux des réunions et lui apporte de manière générale le soutien et le conseil approprié.

*8.3.5. Logistique*

Le Comité de direction souhaite garder à la société une structure souple, sans lourdeur excessive, en se concentrant sur sa stratégie de développement et de supervision du groupe COFI. C'est pourquoi il fera autant que possible appel à la sous-traitance auprès de professionnels efficaces pour les fonctions non stratégiques: administration, comptabilité, consolidation, gestion de la trésorerie et du portefeuille titres, évaluation des nouvelles participations, audit interne et externe, évaluation des risques.

Le Comité disposera cependant à Luxembourg des moyens logistiques nécessaires pour accomplir sa mission: bureau, accès électroniques aux données financières, infrastructure.

*8.3.6. Séances et prise de décision*

Le Comité s'organise de manière à assurer l'exécution efficace de ses tâches. Il se réunit en principe une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent cependant être organisées en fonction des nécessités.

La convocation et l'ordre du jour qui fixe les sujets à traiter sont envoyés par le Secrétaire au nom du Président. Les membres du Comité reçoivent en temps voulu les informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Les procès-verbaux résument les délibérations, notent les décisions prises et indiquent les votes émis par les membres du Comité avec, le cas échéant, les réserves exprimées.

Le Comité fonctionne de façon collégiale et les décisions sont prises sur la base du consensus de ses membres. Un quorum réunissant la moitié des membres est nécessaire pour délibérer valablement. Si nécessaire, le Président peut soumettre une décision au vote des participants. Cette décision est alors prise à la majorité simple des votes, exprimés en séance ou par délégation d'un membre à un autre. En cas de partage, le Président dispose d'une voix prépondérante.

### *8.3.7. Obligations*

Chaque membre du Comité respecte l'engagement pris lors de sa nomination à consacrer à ses fonctions la disponibilité, l'assiduité et la diligence requises. Si ces qualités venaient à évoluer durant son mandat, et notamment si le nombre de mandats ou le poids de fonctions externes à la société venait à s'accroître, le membre du Comité en informerait le Secrétaire et le Président du Conseil, à charge pour ce dernier d'en saisir si nécessaire le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil.

Chaque membre du Comité veille à éviter tout conflit d'intérêt, direct ou indirect, avec une société du groupe COFI. Il informe le Comité des conflits d'intérêts quand ils surviennent et s'abstient de délibérer et de voter sur le point concerné. Toute abstention motivée par un conflit d'intérêts est mentionnée au procès-verbal de la réunion.

Les membres du Comité sont tenus à la confidentialité des informations reçues et ne peuvent les utiliser à des fins autres que l'exercice de leur fonction. Ils veilleront spécialement au respect de ces règles dans le cadre des transactions sur les titres cotés de COFI, respect qui fait l'objet spécifique de l'article suivant du présent règlement.

### *8.3.8. Transactions sur titres COFI*

De manière générale, les membres du Comité sont légalement tenus d'éviter toute opération susceptible de constituer un délit d'initiés ou une manipulation de marché.

Pour exercer leur fonction, les membres du Comité sont amenés à avoir accès, régulièrement ou occasionnellement, à des informations privilégiées concernant COFI et le titre COFI. C'est pourquoi ils figurent sur la liste d'initiés de l'émetteur COFI. Ils s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI un mois avant la publication de ses résultats financiers (périodes fermées). Ils feront de même pendant les périodes sensibles qui leur seront signalées par le Comité d'audit et de compliance (période d'interdiction).

Les membres du Comité déclarent à la CSSF et à la société toutes les opérations effectuées pour leur compte propre et portant sur des actions de COFI admises à la négociation sur un marché réglementé (la bourse), les produits dérivés et les instruments financiers liés. Ces opérations sont alors rendues publiques par COFI.

Ces obligations sur titres COFI sont applicables aux membres du Comité et aux personnes ayant un lien étroit avec eux.

Les règles ici énoncées sont précisées dans la procédure interne d'application de la directive européenne de la loi et de la circulaire CSSF dites d'«abus de marché». Les membres du Comité sont tenus de respecter cette procédure interne.

### *8.3.9. Evaluation*

Le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil discute annuellement du fonctionnement du Comité de direction, des performances du Président du Comité (en dehors de sa présence) et des performances des autres membres du Comité (avec le

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COFI

Président). Il en fait rapport au Conseil qui fixe le niveau des rémunérations et les critères d'évaluation des membres du Comité pour l'exercice suivant.

Le Comité de direction procède par ailleurs à l'évaluation de son propre fonctionnement et propose au Conseil les changements éventuellement souhaitables.

**9. EVALUATION DE SON PROPRE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil procède à une évaluation annuelle de son fonctionnement et examine sa composition, son organisation et son efficacité collégiale. Lors de ce processus, le Conseil examine également les évaluations des Comités spécialisés.

Il en tire les enseignements et prend les mesures appropriées.

---

1) Annexe 2 au ROI du Conseil d'administration: Procédure pour éviter l'abus de marché.

ANNEXE 1:  
CRITERES D'INDEPENDANCE

Le Conseil fonde son avis sur l'indépendance effective d'un administrateur en prenant en considération les éléments suivants:

L'administrateur indépendant

- a) ne remplit pas de fonction exécutive au sein du groupe COFI;
- b) ne reçoit pas de salaire d'une des entités de COFI et cela depuis au moins trois ans;
- c) ne reçoit pas de rémunérations supplémentaires du groupe COFI hors de proportion avec ses honoraires d'administrateur et ses fonctions;
- d) ne détient pas de participation atteignant 10% de l'actionnariat de COFI ni ne représente un tel détenteur;
- e) n'entretient pas de relations d'affaires importantes avec COFI ou l'une des sociétés liées, à moins qu'il n'exerce précisément son mandat dans le cadre d'une mise à disposition d'administrateur(s) auprès de COFI;
- f) n'a pas, durant les trois dernières années, participé en tant qu'associé ni cadre responsable à une mission de réviseur d'entreprises auprès de COFI ou d'une société liée;
- g) n'exerce pas son mandat dans le cadre d'une relation familiale ou de réciprocité avec l'un des responsables exécutifs du groupe COFI;
- h) n'a pas de parent proche qui contreviendrait à l'un des critères a) à g).

Le Conseil considère qu'en soi un mandat de longue durée ne met pas nécessairement en cause l'indépendance de l'administrateur qui l'exerce. De même, la mise à disposition d'administrateurs par des prestataires de services est une pratique usuelle sur la place de Luxembourg qui n'annihile pas en soi l'indépendance de celui qui exerce le mandat.

Par ailleurs, tout administrateur s'engage à:

- exercer son mandat en toute indépendance de jugement, de décision et d'action et en toute loyauté envers la société et ses actionnaires;
- ne pas rechercher ni accepter d'avantages indus;
- exprimer clairement ses préoccupations et ses réserves éventuelles et à les faire acter si nécessaire.

**ANNEXE 2:  
PROCEDURE POUR EVITER  
L'ABUS DE MARCHÉ**

Références : Directive 2003/6/CE, loi 9 mai 2006 et CSSF 07/280

## 1. INTRODUCTION

Tout intervenant sur les marchés financiers, professionnel ou particulier, se doit de respecter des obligations légales ou plus exactement des interdictions générales en matière d'abus de marché.

Par ailleurs, COFI est un émetteur sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg où ses titres (actions de la société) font l'objet d'une cotation. En conséquence, la société ainsi que ses administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs sont soumis à plusieurs obligations légales et réglementaires spécifiques qui s'ajoutent aux interdictions générales.

## 2. INTERDICTIONS GENERALES

La réglementation énonce d'abord une interdiction générale de tous délits d'initiés sur un titre (instrument financier) coté sur un marché réglementé (la Bourse de Luxembourg par exemple): il est interdit à toute personne, administrateurs, responsables exécutifs, actionnaires, collaborateurs ou intervenants externes, qui détient une information privilégiée d'utiliser celle-ci pour acquérir ou céder, pour compte propre ou pour autrui, directement ou indirectement le titre, action COFI ou autre, sur lequel il détient cette information privilégiée. Il est interdit également de communiquer cette information privilégiée si ce n'est dans le cadre normal de ses activités, ni de recommander à un tiers de réaliser directement ou indirectement une opération d'acquisition ou de cession du titre concerné.

Cette interdiction ne s'étend toutefois pas aux opérations visant à dénouer par une opération d'acquisition ou de cession une convention conclue avant que la personne ne détienne l'information privilégiée.

La réglementation interdit complémentirement toutes *manipulations de marché*.

### 2.1. Définitions

#### 2.1.1. Délits d'initiés et Information privilégiée

Le *délict d'initiés* est basé sur l'utilisation abusive ou la communication abusive d'une *information privilégiée*.

Une information est à considérer comme privilégiée si elle remplit l'ensemble des caractéristiques suivantes:

- a un caractère précis;
- n'a pas été rendue publique;
- concerne un émetteur d'instrument financier ou un instrument financier;
- serait susceptible, une fois rendue publique, d'influencer sensiblement le cours d'instruments financiers ou d'instruments dérivés.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

L'information privilégiée doit donc être basée sur un ensemble de circonstances qui existe (ou qui existera vraisemblablement) ou sur un événement qui s'est produit (ou qui se produira vraisemblablement) et qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

#### *2.1.2. Manipulations de marché*

La manipulation de marché consiste à introduire des ordres, effectuer des opérations ou diffuser des informations, et cela hors des pratiques de marché admises, d'une manière susceptible de constituer des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers.

#### *2.1.3. Instruments financiers*

Les instruments financiers sont les valeurs mobilières, les parts d'OPC, les instruments du marché monétaire, les futurs et autres contrats financiers ou sur taux d'intérêt à terme, les swaps sur taux d'intérêt, devises et actions, les options et autres instruments donnant lieu à un règlement en espèce (sur les instruments précités), les dérivés sur produits de base et tout autre instrument admis sur un marché réglementé. Tout instrument faisant l'objet d'une demande d'admission est à traiter dès l'introduction de la demande comme un instrument admis à la négociation sur un marché réglementé.

### **2.2. Sanctions**

Les opérations directes constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les divulgations constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 25.000 euro.

Les opérations consécutives à une divulgation constituant des délits d'initiés sont punies d'emprisonnements de huit jours à un an et d'amendes de 125 à 150.000 euro.

Les manipulations de marché sont punies d'emprisonnements de trois mois à deux ans et d'amendes de 125 à 1.5 millions d'euro.

Les tentatives de commettre ces délits sont punies des mêmes peines.

### **3. OBLIGATIONS DES EMETTEURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

En tant qu'émetteur de ses propres actions admises à la négociation sur le marché réglementé de la bourse de Luxembourg, COFI doit se soumettre à des obligations dans quatre domaines spécifiques:

- la publication rapide des informations privilégiées;
- l'établissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI;
- la publication des opérations pour compte propre des administrateurs, responsables exécutifs et collaborateurs;
- rachat et stabilisation par COFI de son titre.

#### **3.1. Publication rapide des informations privilégiées**

COFI rendra publique toute circonstance, événement ou fait qui constituerait une information privilégiée à son égard et à celui de l'action COFI. Cette communication se fera en langue française sur son site internet pendant une période de trois mois au

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHE

moins. Certains événements particulièrement importants pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Si le Comité de direction de COFI, en concertation avec le Conseil d'administration, devait estimer contraire à ses intérêts légitimes la publication d'une information privilégiée, il le ferait dans le respect des conditions suivantes:

- en s'assurant que cette omission ne risque pas d'induire le public en erreur;
- en mettant en place des dispositions pour empêcher l'accès à l'information aux personnes ne devant pas en disposer pour exercer leurs activités;
- en informant les personnes détenant l'information privilégiée des obligations légales et réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect;
- en prenant les dispositions nécessaires permettant une publication immédiate dans le cas d'une fuite de l'information privilégiée auprès de personnes n'étant pas tenues à une obligation de confidentialité.

### **3.2. Etablissement d'une liste d'initiés sur l'action COFI**

COFI établit une liste des personnes travaillant pour elle, dans le cadre d'un contrat de travail ou non, et qui ont accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées concernant la société et l'action COFI. Cette liste est communément appelée «*liste d'initiés*».

Se trouvent sur la liste, les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les managers ainsi que les responsables travaillant régulièrement sur des sujets sensibles comme la préparation des comptes et des résultats.

La liste reprend l'identité des personnes (nom, prénom et adresse), le motif pour figurer sur la liste, par exemple la fonction exercée, les dates de création et d'actualisation. Les actualisations portent notamment sur l'ajout d'une personne, le changement de motif ou la suppression (avec le motif de suppression). Les personnes qui figurent sur la liste en sont informées en même temps que leur sont rappelées les obligations légales ou réglementaires qui en découlent et les sanctions qu'ils encourraient en cas de non-respect.

Les listes sont conservées pendant minimum cinq ans après leur création ou leur actualisation et sont tenues à disposition de la CSSF.

Les personnes qui figurent sur la liste d'initiés de COFI s'abstiendront de toute opération pour compte propre sur le titre COFI pendant les *périodes fermées* et pendant les *périodes d'interdiction*.

Les *périodes fermées* correspondent au mois qui précède chaque publication des résultats financiers de COFI.

Les *périodes d'interdiction*, aussi appelées périodes sensibles, sont fixées par le Président du Comité d'audit et de *compliance* lorsque qu'une information privilégiée sur le titre COFI est détenue au sein de la société. Ce sera notamment le cas lorsque COFI estime

GOUVERNANCE D'ENTREPRISES: LA CHARTE  
ANNEXE 2: PROCEDURE POUR EVITER L'ABUS DE MARCHÉ

contraire à ses intérêts de publier une information privilégiée dans les conditions énoncées au point 3.1 infra.

Ces obligations d'éviter tout abus de marché et de respecter les périodes fermées et d'interdiction sont rappelées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction dans leur ROI respectif.

### **3.3. Publication des opérations pour compte propre**

Les administrateurs de COFI, les membres du Comité de direction et les responsables qui dépendent directement de ces derniers, doivent déclarer dans les cinq jours ouvrables à la CSSF et à COFI (en la personne du Secrétaire du Conseil d'administration) toutes leurs opérations pour compte propre sur l'action COFI ou sur un instrument dérivé. Il en va de même pour toute personne ayant un lien étroit avec une de celles citées ci-dessus, conjoint non séparé, enfant à charge, parent habitant sous le même toit ou personne morale dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de la personne physique concernée. Ne doivent cependant pas être déclarées, les acquisitions par voie successorale, par voie de donation ou par contrat de travail.

La déclaration peut se faire sur la base du formulaire mis à disposition par la CSSF à cet effet. Il reprend nécessairement le nom de l'émetteur, le nom de la personne concernée ou de la personne liée, le motif de l'obligation de déclarer (généralement la fonction), l'instrument financier, la nature de l'opération (acquisition ou cession), la date et le lieu de l'opération, le prix par titre et le montant total de l'opération.

COFI veillera à la publication de ces déclarations dans les meilleurs délais sur son site internet.

### **3.4. Rachat et stabilisation par COFI de son titre**

La société peut décider dans les limites de la loi de racheter ses propres actions.

L'autorisation d'acquérir est accordée par l'assemblée générale qui fixe les modalités (nombre maximum d'actions, durée, contre-valeurs minimales et maximales). Cette autorisation fait partie des décisions de l'Assemblée générale publiées sur le site internet de la société et est communiquée à la CSSF. Lorsque le Conseil d'administration réalise des opérations dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale, il les communique ensuite à la CSSF et les publie sur le site internet de la société.

Les rachats d'actions sont réalisés en dehors des périodes fermées et d'interdiction définies infra au point 3.2.

---

2) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

3) Les notifications à la CSSF se font par lettre, fac-similé (+352 26251-606) ou courrier électronique maf@cssf.lu .

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

These principles are reflected in the new Mental Health Act (Mental Health Act 2003).

The new Act will be implemented in 2005. It will bring about a number of changes to the way in which people with mental health problems are treated. These changes are outlined in the following table.

- (i) People with mental health problems will be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ii) People with mental health problems will be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (iii) People with mental health problems will be given the opportunity to work and study.

The new Act will also bring about a number of changes to the way in which people with mental health problems are treated.

These changes are outlined in the following table.

- (i) People with mental health problems will be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ii) People with mental health problems will be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (iii) People with mental health problems will be given the opportunity to work and study.

The new Act will also bring about a number of changes to the way in which people with mental health problems are treated.

These changes are outlined in the following table.

- (i) People with mental health problems will be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ii) People with mental health problems will be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (iii) People with mental health problems will be given the opportunity to work and study.

**ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 17 JUIN 2009**

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008;
- les comptes annuels au 31 décembre 2008 (en USD), après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'entreprises;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- le Rapport de Gestion consolidé du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008;
- les comptes annuels consolidés (en USD) au 31 décembre 2008, après avoir pris connaissance du Rapport du Réviseur d'entreprises

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs et aux Réviseurs d'entreprises.

L'Assemblée a réélu pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2010:

- **Administrateurs** : MM. Jean Bodoni  
Americo Bortuzzo  
Robert Hoffmann  
Jean Noël Lequeue  
Bruno Panigadi  
Massimo Trinaldo Togna  
Umberto Trinaldo Togna  
Frédéric Wagner
- **Réviseur d'entreprises**
  - pour les comptes annuels : Mazars, Luxembourg
  - pour les comptes annuels consolidés : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a

- fixé à EUR 163.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration pour la rémunération et les jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat;
- chargé le Conseil d'Administration de négocier et de fixer l'honoraire du Réviseur d'entreprises.

Enfin l'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" sur le marché dénommé "EURO MTF" géré par la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Elle a fixé à EUR 13,00 et à EUR 18,00 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de EUR 6 millions. Au 31 décembre 2008, la valeur estimée par action COFI était de USD 25,64 (EUR 18,20) correspondant au montant des fonds propres consolidés, divisé par le nombre d'actions en circulation.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2010. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased by 50% (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to address the needs of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care, which includes a commitment to improve the lives of people with mental health problems and to reduce the stigma associated with mental illness.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

The strategy is based on the following principles: (1) to improve the lives of people with mental health problems; (2) to reduce the stigma associated with mental illness; (3) to improve the effectiveness of mental health services; and (4) to improve the support and care available to people with mental health problems.

## COFI

société anonyme

### CASSA LOMBARDA S.P.A.

Via Manzoni 12/14 • I-20121 Milano  
Tél. +39 - 02 77 99 1 • Fax +39 - 02 760 14 372  
www.cassalombarda.it • e-mail: info@cassalombarda.it

### COPARFIN S.A.

*Siège social*  
180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg  
R.C.: Luxembourg B 47480

*Siège administratif*  
10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg  
Tél. +352 - 29 92 30 • Fax +352 - 29 92 31  
e-mail • info@cofi.it

### DORFINA S.A.

Via S. Balestra 16 • CH-6900 Lugano  
Tél. +41 (0)91 923 54 66 • Fax +41 (0)91 923 71 15  
e-mail: dorfina@sunrise.ch

### PKB PRIVATBANK AG

*Siège social - Direction générale*  
Via S. Balestra 1 • CH-6900 Lugano  
Tél. +41 (0)91 913 35 35 • Fax +41 (0)91 923 35 22  
www.pkb.ch

*Succursale*  
Viale Stazione 4 • CH-6500 Bellinzona  
Tél. +41 (0)91 874 33 33 • Fax +41 (0)91 874 33 44

*Succursale*  
12, Rue Charles-Galland • CH-1206 Genève  
Tél. +41 (0)22 346 91 55 • Fax +41 (0)22 346 42 56

*Succursale*  
Tödistrasse 47 • CH-8002 Zürich  
Tél. +41 (0)44 204 34 34 • Fax +41 (0)44 204 34 35

### PKB PRIVATBANK LTD.

10, Redcliffe Quay • St. John's • Antigua (West Indies)  
Tél. +1-268 - 462 91 62 • Fax +1-268 - 462 93 25

### QUINTIA S.P.A.

Via Carlo Porta 1 • I-20121 Milano  
Tél. +39 - 02 290 10 420 • Fax +39 - 02 290 10 407  
e-mail: info@quintia.it • quintia@quintia.it

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased by 50% (Mental Health Foundation 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of people with mental health problems. The Department of Health (2000) has set out a strategy for mental health care, which includes a commitment to improve the lives of people with mental health problems and to reduce the stigma associated with mental illness.

One of the key elements of this strategy is the development of a new model of care, which is based on the principles of recovery and self-help. This model of care is designed to help people with mental health problems to lead a more normal life and to reduce the impact of their illness.

Self-help is a key component of this model of care. It involves people with mental health problems taking an active role in their own care and working with their health professionals to develop a plan of care that meets their needs. Self-help can help people to manage their symptoms, to improve their coping strategies, and to build a support network.

There are a number of reasons why self-help is an important part of mental health care. First, it can help people to take control of their lives and to become more active in their own care. Second, it can help people to reduce the impact of their illness and to improve their quality of life. Third, it can help people to build a support network and to reduce the stigma associated with mental illness.

There are a number of different self-help interventions that can be used to help people with mental health problems. These include self-help manuals, self-help groups, and self-help programmes. Each of these interventions has its own strengths and weaknesses, and it is important to choose the one that is most appropriate for the individual.

Self-help manuals are written guides that provide information and advice on how to manage mental health problems. They can be used by people who are unable to attend a self-help group or who prefer to work on their own. Self-help manuals can be found in a number of formats, including books, pamphlets, and audio cassettes.

Self-help groups are groups of people who meet regularly to discuss their experiences and to provide support and advice to each other. They can be a valuable source of information and support for people with mental health problems. Self-help groups can be found in a number of settings, including community centres, libraries, and health centres.

Self-help programmes are structured programmes that provide a range of self-help interventions. They can be used by people who are unable to attend a self-help group or who prefer to work on their own. Self-help programmes can be found in a number of formats, including books, pamphlets, and audio cassettes.

There are a number of factors that can influence the effectiveness of self-help interventions. These include the individual's motivation, the quality of the intervention, and the support available to the individual. It is important to consider these factors when choosing a self-help intervention.



**COFI**  
société anonyme

*Siège social*

180, rue des Aubépines • L-1145 Luxembourg  
R.C.S.: Luxembourg B 9539

*Siège administratif*

10A, rue Henri M. Schnadt • L-2530 Luxembourg  
Tél. +352 29 92 30 - Fax +352 29 92 31  
[www.cofi.lu](http://www.cofi.lu) • [info@cofi.lu](mailto:info@cofi.lu)